

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



COMPÉTENCES - RESSOURCES - ACTIONS

Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39
du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

Coordination et suivi de fabrication : Service communication
Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Gilles Tordjeman, Rémi Benoît, Dominique Delpoux,
Philippe Grollier, Conservatoire de musique et de danse du Tarn, Lo Bolegason, DR.
Création et réalisation : Sandrine Lucas
Impression : Imprimerie Couleurs d'Autan

AVANT-PROPOS

L'année 2018 a été marquée, pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, par l'accentuation de ses stratégies d'attractivité et de développement économique.

Au travers d'initiatives telles que le lancement du site Helloprojets, qui relaie notamment les innovations et les besoins de recrutement des entreprises, la collectivité apporte de la visibilité aux dynamiques entrepreneuriales locales. Elle développe dans le même temps son offre foncière en proposant des espaces d'activités modernisés et privilégiant une qualité environnementale.

Parallèlement au volet économique, Castres-Mazamet conjugue la notion de " Bien vivre " sur l'ensemble de son territoire et en direction de toutes les composantes de sa population. Les politiques publiques trouvent là leur application au plus près du quotidien des habitants : l'organisation d'un réseau de transport urbain gratuit, la mise en œuvre d'une démarche environnementale qui tend à la diminution des déchets et l'accroissement du recyclage, la défense de la biodiversité, l'accès à la culture au travers du réseau des médiathèques et des pôles de spectacle vivant...

La qualité de vie et l'attractivité se complètent par le renforcement du pôle universitaire d'enseignement supérieur et de recherche. L'exercice 2018 aura été marqué par la mise en service de la Maison de Campus sur le site castrais de la Borde Basse. Autour des concepts de Learning Centre et de travail collaboratif, cet équipement a vocation à devenir un pivot de la vie étudiante, lieu de rencontre entre étudiants, créateurs, entrepreneurs et acteurs économiques. À ce titre, le concours des Étudiants Créateurs de Castres-Mazamet, qui sera renouvelé, témoigne de l'intérêt de rapprocher la formation et l'entrepreneuriat dans une dynamique porteuse d'innovation.

SOMMAIRE

p.3 **Éditorial**

L'agglomération

p.5 **Le territoire**

p.8 **Les élus**

Les compétences

1. Le développement économique

p.10 L'attractivité, l'accueil, l'accompagnement entrepreneurial

p.12 Les espaces économiques et industriels

2. L'aménagement et le développement durable

p.16 L'A69, liaison autoroutière vers la métropole régionale

p.17 L'aéroport de Castres-Mazamet

p.19 Le SCoT, urbanisme et organisation territoriale

p.20 Le développement durable et la dynamique environnementale

3. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

p.21 La dynamique universitaire et les formations supérieures

4. Les politiques contractuelles

p.24 L'État, la Région, le Département : les contrats territoriaux

p.25 Le dispositif de soutien aux actions des communes membres

5. La politique de la ville et l'habitat

p.27 Les grands axes de la politique de la ville

p.29 La politique du logement

6. La gestion des déchets

p.30 Optimiser les opérations de collecte

p.31 Diminuer la production des déchets

7. Les transports collectifs

p.32 Libellus, le réseau de transport urbain intercommunal

p.34 Les transports scolaires

8. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

p.35 La patinoire et les centres aquatiques

p.36 Nature et loisirs aux Montagnès

p.37 Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

p.38 Les médiathèques en réseau

p.39 L'espace Apollo Michel-Bourguignon

p.40 Lo Bolegason, la scène de musiques actuelles

Les ressources

p.42 **La communication**

p.44 **Les systèmes d'information**

p.44 **Les marchés publics**

p.45 **Le système d'information géographique**

p.46 **Les ressources humaines**

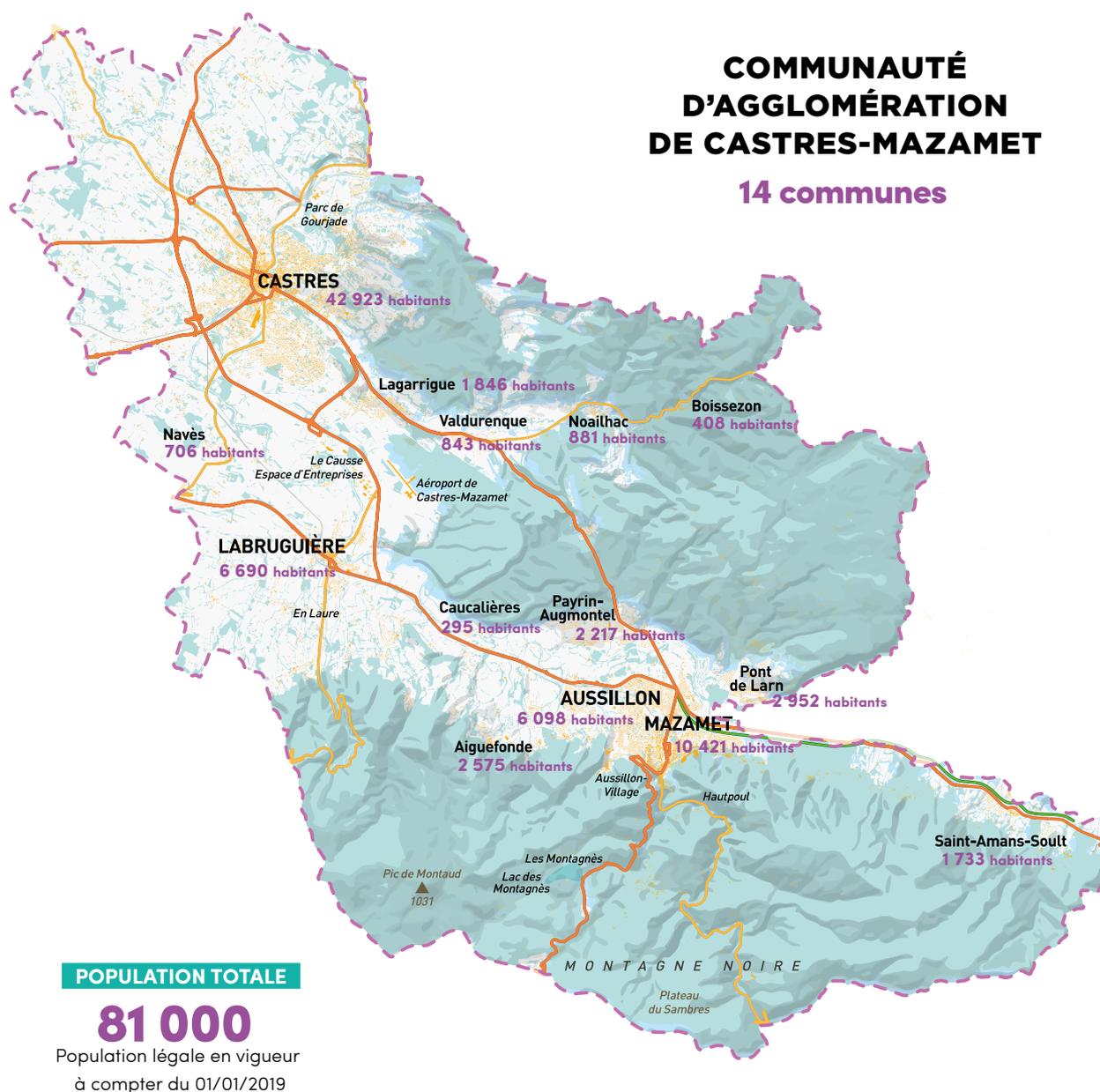
p.51 **Les finances**

p.65 **Les réunions tenues en 2018**

p.67 **Le répertoire des sigles**

L'AGGLOMÉRATION

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour villes principales, la Communauté d'agglomération est le pôle économique d'une zone d'emploi de 85 communes qui couvre le massif du Sidobre, les monts de Lacaune et la vallée du Thoré situées à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



DYNAMISME # QUALITÉ DE VIE # PATRIMOINE

Créé le 16 décembre 1999, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour vocation de mettre en commun les moyens de ses communes membres afin de développer son territoire de façon cohérente et solidaire. Castres-Mazamet se distingue par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine.

La Communauté d'agglomération permet d'obtenir une fructueuse synergie pour concevoir des projets structurants, aménager le territoire, réaliser des équipements et proposer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.



CHIFFRES CLÉS

Superficie	406 km ²
Altitude maximum	1 177 m
Altitude minimum	150 m

Population totale	81 000
(Populations légales en vigueur à compter du 01/01/2019)	

Structure par âge	
0 à 19 ans	21,9%
20 à 64 ans	52,1%
65 ans et plus	26,0%

Population scolarisée	15 834
Etudiants (rentrée 2018)	2 001

Catégories socioprofessionnelles	
Population de 15 ans ou plus	65 319
Agriculteurs exploitants	218
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2 464
Cadres et prof. intell. sup.	3 464
Professions intermédiaires	7 597
Employés	10 490
Ouvriers	7 800
Retraités	23 274
Autres sans activité prof.	10 012

42 753 logements	
dont 1 200 résidences secondaires	
Actifs totaux	32 185
Actifs ayant un emploi	27 254
Emplois au lieu de travail ⁽¹⁾	32 599
Chômage (zone d'emploi fin 2017)	9,8 %

Évolution de l'emploi 2011-2016	
Actifs totaux (-3,5%)	-1 156
Emplois lieu de travail (-1,9%)	-644

Emplois selon le secteur d'activité	
Agriculture (1,6%)	514
Industrie (14,5%)	4 721
Construction (5,7%)	1 872
Commerce, transports, services divers (40,8%)	13 281
Admin., enseignement, santé, action sociale (37,4%)	12 191

Entreprises (2018)	5 896
Industrie	745
Construction	737
Commerces, transports, hébergement, restauration	2 120
Services ⁽²⁾	2 294
Fichier SIRENE	
Champ ICS : Industrie-Commerces-Services	

Créations d'entreprises (2018)	593
Industrie	6,6%
Construction	11,5%
Commerce, transports, hébergement	29,8 %
Services marchands	53,9%
Activités marchandes hors agriculture	

Tourisme (déc. 2018)	
15 hôtels et 472 chambres	
3 campings pour 182 emplacements	
3 bases de loisirs	

Revenus des ménages	
Médiane du niveau de vie ⁽³⁾	18 993 €
dont revenus d'activité	60,8%
dont pensions, retraites	37,0%
dont revenus du patrimoine	10,0%
dont prestations sociales	7,0%
dont impôt	-14,8%

⁽¹⁾ Emplois au lieu de travail : sont comptabilisés les emplois situés dans la Communauté d'agglomération occupés par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté d'agglomération.

⁽²⁾ Services : Information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives, autres...

⁽³⁾ Niveau de vie et unités de consommation : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre de personnes du ménage est en effet pondéré pour le ramener à un nombre d'unité de consommation permettant de comparer les niveaux de vie.

POPULATION ET EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL⁽¹⁾

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	Population totale 2016	Emplois au lieu de travail 2016
Aiguefonde	2575	294
Aussillon	6098	1 482
Boissezon	408	59
Castres	42 923	22 215
Caucalières	295	42
Labruguière	6 690	2 001
Lagarrigue	1 846	174
Mazamet	10 421	4 808
Navès	706	71
Noailhac	881	111
Payrin-Augmontel	2 217	234
Pont de Larn	2 952	410
Saint-Amans-Soult	1 733	498
Valdurenque	843	199
TOTAL	80 588	32 599
% CACM dans la zone d'emploi	58,9%	68,2%
Zone d'emploi Castres-Mazamet	136 721	47 815

Source : Insee - RP 2016 (sans double compte)

Le potentiel économique, grâce des initiatives locales, a permis à l'agglomération de Castres-Mazamet de continuer à figurer parmi les bassins industriels les plus performants de Midi-Pyrénées : pharmacie-santé, dermo-cosmétique, chimie fine, mécanique, TIC...

POPULATION ET EMPLOI DU TERRITOIRE

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2016
Taux d'activité (15 ans ou plus)	50,0%
Emplois dans la zone (1)	32 599
• Salariés	28 271 (86,7 %)
• Non salariés	4 329 (13,3 %)
Actifs résidents ayant un emploi (2)	27 254
Taux d'emploi (1/2)	119,6 %
Taux de chômage (zone d'emploi)	9,8 % (déc. 2018)

Source : Insee - RP 2016

Avec 32 599 emplois dans le territoire, la communauté concentre 68,2% des emplois de la zone d'emploi. Parmi ces emplois, 28 271 (86,7 %) sont salariés et 4 329 (13,3 %) sont des non-salariés. 20,2% des emplois relèvent de l'industrie et de la construction, contre 17,3 % en moyenne en région Occitanie.

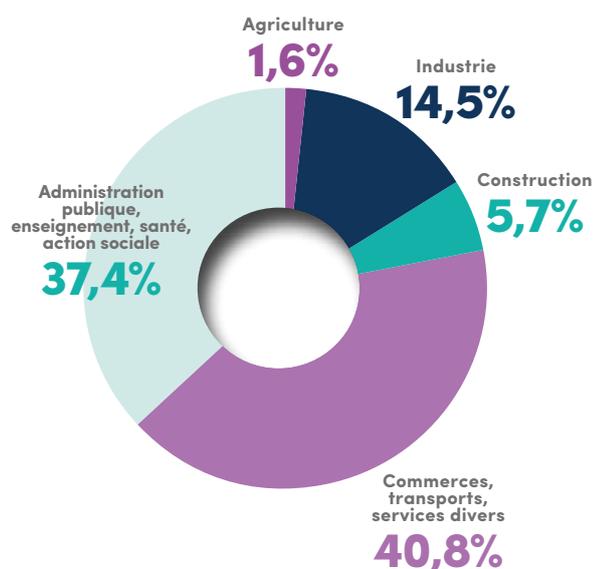
EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2016	
	Nb	%
Agriculteurs exploitants	229	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 603	8,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	4 080	12,5
Professions intermédiaires	8 822	27,1
Employés	10 482	32,2
Ouvriers	6 364	19,5
TOTAL	32 579	100

Source : Insee - RP 2016 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

La communauté d'agglomération compte sur son territoire plus de 4 000 cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que 2 600 artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Employés et ouvriers (51,7%) sont proportionnellement plus nombreux que dans les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées (46,1%).

EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2015



Castres-Mazamet compte 5 900 établissements (secteurs de l'industrie, du commerce et des services) dont 750 industriels.

Source : Insee - RP 2016
Exploitation complémentaire - Emplois au lieu de travail

LES ÉLUS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

L'assemblée délibérante est composée de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct :

47 titulaires et 10 suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil communautaire a élu son Président et un Bureau composé de 14 vice-présidents et 8 membres, ce qui permet la représentation de toutes les communes à cette instance de concertation et de préparation des décisions.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Philippe LEROUX
Vice-Président
Conseiller municipal de Castres



Nathalie de VILLENEUVE
Vice-Présidente
Conseillère municipale déléguée de Castres



Pierre FABRE
Vice-Président
Conseiller municipal délégué de Castres



Arnaud BOUSQUET
Vice-Président
Conseiller municipal délégué de Castres



Janine BARENS
Vice-Présidente
1^{ère} Adjointe au Maire de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Adjoint au Maire de Mazamet



Jean-Louis CABANAC
Vice-Président
Maire de Labruguière



Marie-Dominique PESTRE SURLES
Vice-Présidente
Adjointe au Maire de Labruguière



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Maire d'Aussillon



Didier HOULÈS
Vice-Président
Conseiller municipal d'Aussillon



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal de Pont de Larn



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Alain VAUTE
Vice-Président
Maire de Payrin-Augmontel



Jean-Pierre PARIS
Membre du Bureau
Conseiller municipal de Castres



Vincent COLOM
Membre du Bureau
Maire de Lagarrigue



Daniel VIAELLE
Membre du Bureau
Maire de Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Jean-Louis GAU
Membre du Bureau
1^{er} Adjoint au Maire de Noailhac



Marc COUSINIÉ
Membre du Bureau
Maire de Navès



Jacqueline CABROL
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Membre du Bureau
Maire de Caucalières



Jean-Philippe CÉRÉ
Conseiller communautaire suppléant
Adjoint au Maire d'Aiguefonde



Muriel ALARY
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire d'Aussillon



Dominique PETIT
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
d'Aussillon



Benoît MILHET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Boissezon



Brigitte LAQUAIS
Conseillère
communautaire
1^{ère} Adjointe au Maire
de Castres



Xavier BORIES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



**Nathalie
DE SAN NICOLAS**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Daniel CALLEJON
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



**Fabienne
FRAGIACOMO**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Yoan BASTOS
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Laurence MUDET
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



**Michel
SABLAYROLLES**
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



**Catherine
COLOMBIÉ-DESPLAS**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



**Danielle MESSÉAN
DE SÉLORGES**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Henri PISTRE
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Sabrina REFFÉ
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



**Philippe
GUÉRINEAU**
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine GILMER
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



**Géraldine
ROUQUETTE**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Hamria BOUKIL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Jean-Paul PILOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Antoine DUARTE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Caucalières



José MUNOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



**Christophe
CASTANET**
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Lagarrigue



**Françoise
ROUQUETTE**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Mazamet



Laurent MONNIER
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Mazamet



Philippe BANCAL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Brigitte BAUX
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{ère} Adjointe au Maire
de Navès



Henri BOSC
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Noailhac



**Christophe
MOUNIÉ**
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



**Christophe
CHABBERT**
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Pont de Larn



Jérôme CROS
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Amans-Soult



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au maire
de Valdurenque

L'ATTRACTIVITÉ, L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL

Castres-Mazamet est une terre d'entrepreneurs, de créateurs d'entreprises, de porteurs d'innovation. De ses filières industrielles historiques jusqu'aux nouvelles technologies numériques, ce territoire ne cesse de se réinventer.

Les entreprises, les start-up et leurs dirigeants désireux de se développer dans un écosystème performant associé à une qualité de vie préservée bénéficient ici d'un accueil privilégié.

Accompagnement personnalisé, actions coordonnées, services, aides... l'agglomération de Castres-Mazamet s'engage pour un développement économique qui profite à tous ceux qui osent la rejoindre pour entreprendre, innover et bien vivre au quotidien.



VISIBILITÉ
IDENTITÉ
NOUVEAUX SERVICES

PRINCIPALES ACTIONS

Une démarche marketing a été engagée pour mettre en œuvre un dispositif d'accueil économique. Création de la marque "Hello projets" associée aux valeurs du territoire : "Entreprendre - Innover - Bien vivre", réalisation d'un site Internet support "helloprojets.fr" et déclinaison sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn. Ce dispositif d'accueil économique doit faciliter la prise de contact, soutenir les filières d'excellence et accompagner le développement des entreprises locales.

En préalable à cette action de communication, une action ciblée a été réalisée pour aider les entreprises à recruter via le CV vidéo. Un outil efficace qui permet de gagner du temps en donnant en quelques minutes de nombreuses informations sur la personnalité et le parcours professionnel des candidats. Un site Internet a été développé. Le stand de la Communauté d'agglomération à la Foire économique de Castres a été la vitrine de cette opération. Un studio pour réaliser les CV vidéo a été mis à la disposition des demandeurs d'emplois.





ACTIONS EN COURS

Obtention du Label Territoire d'industrie

Lors du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le gouvernement a lancé le programme Territoires d'industrie. Les territoires labellisés sont au nombre de 136, ils sont répartis dans toute la France, en grande majorité en dehors des métropoles. Ce sont des intercommunalités présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs est mobilisé pour le développement de l'industrie. Ces territoires bénéficieront d'un

engagement spécifique de l'État qui mobilisera un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner leurs projets.



LES ESPACES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS

La disponibilité foncière est un réel atout pour le développement économique. À Castres-Mazamet ce sont 17 zones d'activité économique réparties sur plus de 600 hectares qui offrent des conditions d'accueil optimales.

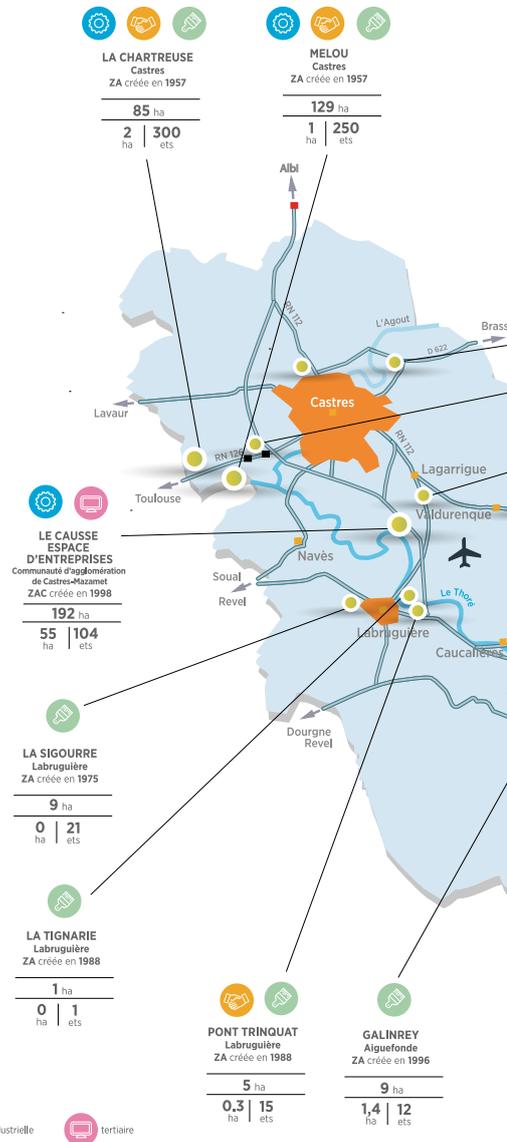
LES ZONES D'ACTIVITÉ

Chaque site d'activité est spécifique en fonction de sa localisation, de sa thématique et de l'intégration des aspects urbains, techniques, architecturaux, environnementaux et économiques.

Le service Action économique assure la promotion de ces sites d'activité. Il accompagne et apporte un soutien technique aux entreprises dans la réalisation de leurs projets d'extension et de construction.

LES HÔTELS D'ENTREPRISES

Les hôtels d'entreprises sont conçus pour répondre aux besoins des entreprises en phase de création ou de développement. Ils s'adressent aux entreprises de production comme de services en proposant des locaux à loyers attractifs, dans un environnement fonctionnel avec une offre de services mutualisés sur place.



SITE	Année de création	superficie totale	nombre d'établissements
superficie disponible			

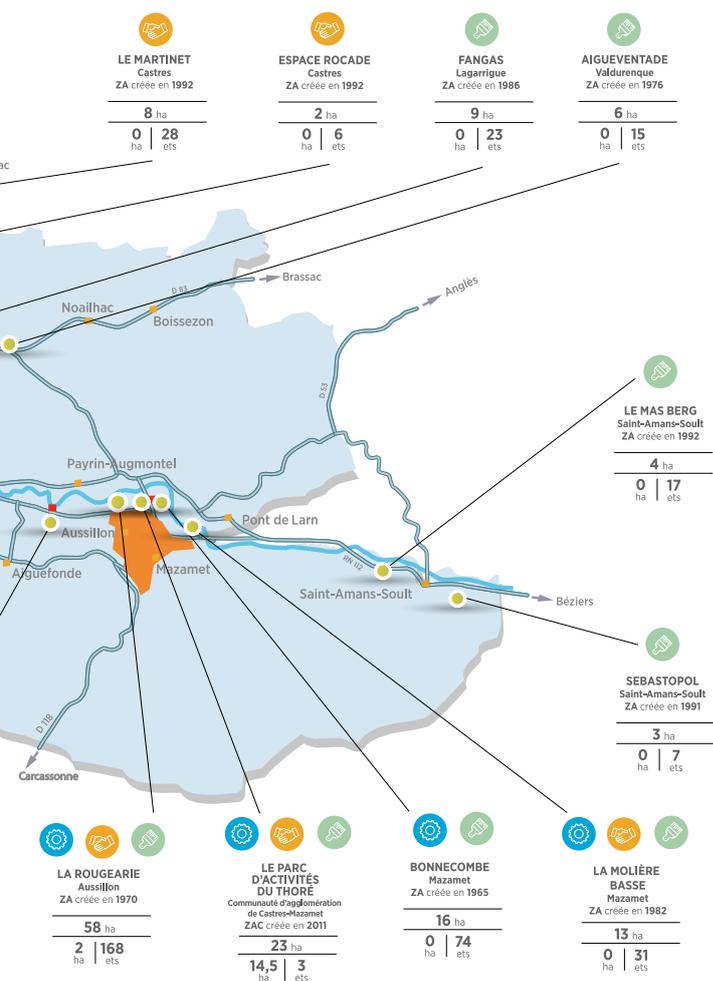
- artisanale
- commerciale
- industrielle
- tertiaire





Hôtels d'entreprises
37 entreprises
+ de 150 emplois

LES SITES D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET



PRINCIPALES ACTIONS

Les installations d'entreprises

ZAC du Causse :

- mise en service de l'usine Duo Emballages (recyclage et reconditionnement de fûts et conteneurs plastiques),
- sur les parcelles réservées aux activités en lien avec le centre hospitalier, ouverture de la Mie du Causse, une boulangerie-pâtisserie-sandwicherie artisanale et construction d'un cabinet dentaire.

ZAC du Thoré :

- implantation de la marbrerie Da Fonseca.

Études et travaux d'aménagement

ZAC du Causse :

- mise en place d'un plan de gestion de la biodiversité. La première réunion du comité de suivi a eu lieu le 11 décembre 2018. C'est une démarche avec un suivi et une évolution continue qui a été engagée.



Duo Emballages



IMPLANTATIONS # ENTREPRISES # ENVIRONNEMENT

Aménagements et réserves foncières

La Communauté d'agglomération valorise, réhabilite et densifie ses zones d'activité traditionnelles. Elle intervient pour maintenir un bon niveau d'équipements et valoriser les espaces publics avec la restructuration des voiries et des réseaux, la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le déploiement de la fibre optique, le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED, la création de voies piétonnes...

Les bâtiments disponibles sont recensés pour apporter une réponse complémentaire aux besoins des entreprises. La Communauté d'agglomération s'est d'ailleurs dotée dès 2008 d'un établissement public foncier local (EPFL), devenu depuis EPF du Tarn.

LE DÉVELOPPEMENT DU SITE DU CAUSSE À PROXIMITÉ DE LA ZONE NATURA 2000



Le Causse Espace d'Entreprises, site vitrine situé entre Castres et Mazamet, à proximité immédiate de l'hôpital intercommunal et de l'aéroport régional, est dédié aux activités industrielles et technologiques.

La Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage, veille à la qualité des implantations avec un règlement exigeant pour préserver le paysage. Pour cela, prenant le relais de la Ville de Castres, elle a depuis l'origine, favorisé et maintenu des solutions d'occupation et d'entretien des terrains en attente de commercialisation comme les espaces naturels. Sur 42% de la ZAC, elle continue de privilégier la destination agricole dans le cadre d'un prêt à usage pour une activité de polyculture et d'élevage ovin, le pâturage favorisant le maintien des pelouses sèches caractéristiques du Causse.

Par ailleurs, une démarche d'évaluation continue des impacts sur l'environnement a été mise en place.

La modification du dossier de réalisation de la ZAC du Causse en 2018 traduit la volonté de la Communauté d'agglomération de confirmer la dimension environnementale du dossier. Elle s'est engagée à mettre en place un plan de suivi et de gestion de la biodiversité, plan qui est en cours d'élaboration et sera opérationnel en 2019.



ZAC du Causse : 192,6 hectares

58,7% à urbaniser

41,3% en zone naturelle



109 structures implantées dont **83** entreprises



2 715 emplois



Les atouts de la ZAC du Causse

- **des zones distinctes** pour regrouper les activités de services, tertiaires et industrielles où il est possible d'accueillir des installations classées,
- **des activités ciblées** : "santé, chimie, numérique" sans exclure les filières traditionnelles : textile, bois, granit...
- **la diversité du type d'entreprises** : en création, start-up, PME, grands groupes,
- **la volonté de maîtriser la qualité des implantations** : cahier des charges ZAC du Causse avec recommandations techniques, architecturales et paysagères,
- **des équipements publics** : eau, électricité – réseau sécurisé, téléphone, gaz, fibre optique, assainissement collectif, réseau de chaleur dans certains secteurs,
- **la possibilité d'adapter le foncier** aux besoins de l'entreprise,
- **des prix attractifs.**

ACTIONS EN COURS

ZAC du Causse

- Acquisition d'un terrain de 3 hectares par le Groupe Syselec pour y implanter dans un bâtiment de 3 000 m² sa production de cartes électroniques.
- Acquisition en cours d'un terrain de 5 hectares par SOFIC, filiale du Groupe Septodont, pour l'implantation d'une usine de fabrication de dispositifs d'injection dentaire à usage unique (seringues et aiguilles).
- IMS Networks annonce l'extension de son bâtiment (+1 000 m²) qui accueille son centre de supervision des réseaux et son data center.
- Inauguration du pôle d'ingénierie (1 150m²) de NovaBois.
- Reprise des dossiers de création et de réalisation de la ZAC en conformité avec la législation notamment en matière environnementale.
- Extension du périmètre de la ZAC au périmètre de la Zone d'Aménagement Différée du Causse créée par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, lequel fait l'objet d'une procédure de renouvellement.

ZA de Mélou

- Travaux d'aménagement et de restructuration des réseaux route de Toulouse.

ZA de La Rougearié

- Fin des travaux de revêtement de surface.

ZA d'Aigueventade

- Aménagement et viabilisation de parcelles pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises.

L'A69, LIAISON AUTOROUTIÈRE VERS LA MÉTROPOLE RÉGIONALE

Répondant aux enjeux de sécurité et de développement économique, la liaison autoroutière entre Castres-Mazamet et Toulouse a été déclarée d'Utilité Publique en 2018. Elle sera dénommée A69.

La réalisation de l'autoroute entre l'agglomération de Castres-Mazamet et la métropole toulousaine représente un enjeu majeur d'aménagement du territoire en Région Occitanie. Cette infrastructure a vocation à renforcer le bassin de Castres-Mazamet, et plus largement l'ensemble du sud du Tarn, dans sa vocation de pôle d'équilibre régional.

PRINCIPALES ACTIONS

Longtemps attendu, le projet d'autoroute a fait l'objet d'une très large mobilisation de la population du sud du Tarn. Pour mémoire, le taux participation à l'enquête d'Utilité Publique menée en 2017 avait été exceptionnel, avec près de 9 000 contributions. À la suite de cette consultation, un premier tronçon, situé entre Toulouse et Verfeil avait fait l'objet d'une DUP en décembre 2017.

Le 20 juillet 2018, après avis favorable du Conseil d'État, le Gouvernement a signé le décret de Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en concession et la réalisation au statut autoroutier de la liaison entre Verfeil et Castres.

Cette liaison se fera pour la majeure partie en site propre, dans l'axe de la RN 126 existante, dont elle reprendra deux tronçons à 2x2 voies.

ACTIONS EN COURS

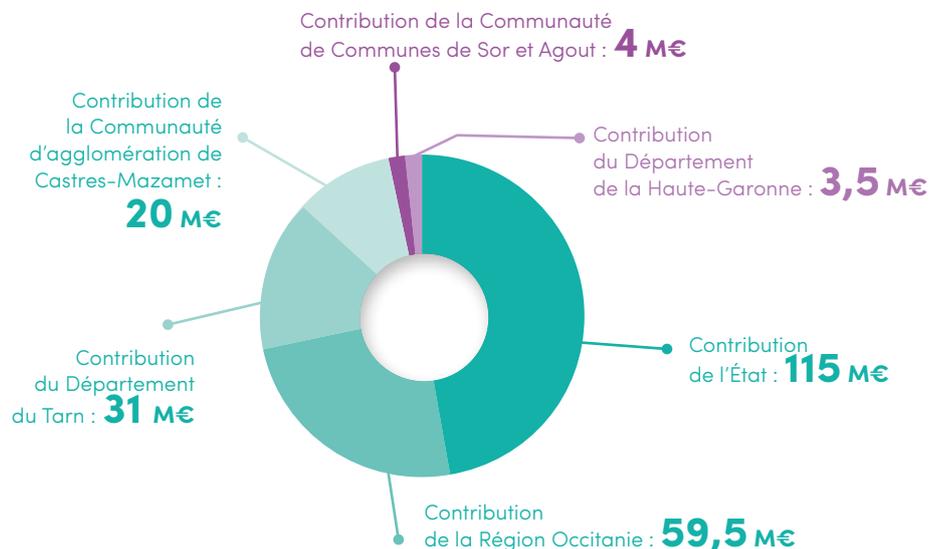
- En avril 2019, lors de sa visite dans le Tarn, Mme Elisabeth Borne, ministre des Transports, a confirmé l'engagement de l'État pour la réalisation de l'A 69, évoquant l'hypothèse d'un début des travaux à l'horizon 2022.
- Le projet de liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet entre dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM, volet de programmation des investissements de l'État), qui sera examinée à l'Assemblée nationale en 2019.

MOBILISATION
INTÉRÊT GÉNÉRAL

Subvention d'équilibre

La collectivité s'est engagée dans le financement de l'infrastructure au travers de la subvention d'équilibre.

En 2018, après décision des différentes collectivités territoriales, le projet de budget s'établit ainsi :



L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

2018 est une année de transition pour la plateforme aéroportuaire de Castres-Mazamet à la veille de l'échéance de la convention d'Obligation de Service Public. L'objectif de tous les acteurs demeure la pérennisation de cette infrastructure indispensable au développement du tissu économique local en continuant d'exploiter tout son potentiel.

Les tendances dans le secteur du transport aérien sont favorables avec en 2018, à l'échelle nationale, un nombre de mouvements commerciaux d'aéronefs sur les aéroports français qui a augmenté légèrement de + 0,6%. La croissance du trafic passager en France reste soutenue : +4,8 %. Les grands aéroports régionaux représentent aujourd'hui, à eux seuls, près de 1/3 du trafic national et ont contribué, en 2018, à la croissance nationale à hauteur de 43,02%. Pour l'aéroport régional de Castres-Mazamet, les perspectives sont encourageantes avec près de 45 000 passagers en 2018 et une hausse de 31 % sur les 4 premiers mois de l'année 2019.

L'aéroport reste un levier de développement économique et touristique avec la vocation d'un aéroport de proximité – le seul à l'échelle du département du Tarn – desservi par une Ligne d'Aménagement du Territoire qui s'inscrit dans le maillage régional.

LES PRINCIPAUX ATOUTS DE L'AÉROPORT :

- des centres urbains à proximité,
- un parking gratuit,
- des salles d'embarquement fonctionnelles,
- des formalités rapides,
- un temps de vol raccourci,
- un embarquement et un débarquement à pied pour les passagers et l'équipage.



Cela mobilise des moyens financiers importants. Sur la période 2015-2019, l'exploitation de l'aéroport, y compris les lignes aériennes, représentent un coût total de près de 13 M€. À l'échelle de la Communauté d'agglomération, l'effort est conséquent. Cela représente 3,5 M€ sur 4 ans.

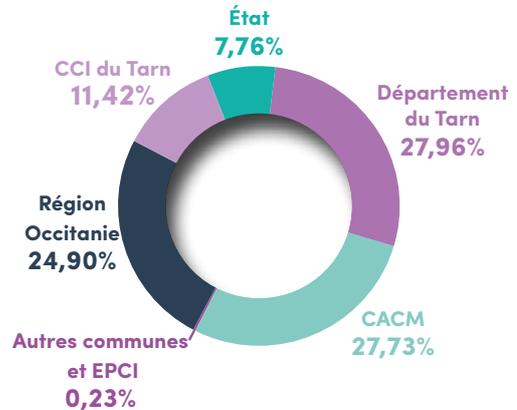
PRINCIPALES ACTIONS

- Poursuite des démarches auprès de l'État et des autres collectivités locales pour sécuriser le financement de cet équipement.
- Lancement de la consultation pour la nouvelle convention de délégation de service public avec effet au 1^{er} juin 2019 pour une durée de 4 ans.
- Amélioration de la qualité de la ligne aérienne : retards, annulation de vols.
- Une implication collective dans la gestion environnementale de la zone aéroportuaire, rapport HOP biodiversité 2018.

ACTIONS EN COURS

- Modification des statuts du Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet pour permettre l'adhésion de la Région Occitanie.
- Annonce du soutien de l'État. Visite de Mme Elisabeth Borne, ministre des Transports, à Castres le 4 mars 2019, qui a assuré que la participation de l'État à la subvention d'équilibre serait de 1 M€ par an pendant 4 ans.
- Nouvelle exploitation avec Air France et Aero 4M comme sous-traitant.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS POUR L'AÉROPORT 2015-2019



Changement d'appareil depuis le 02/12/2018 avec le remplacement des ATR 42 par un Embraer ERT145



3 rotations quotidiennes avec Paris



45 000 passagers



2 lignes saisonnières



Castres-Paris en 1h15

CROISSANCE # SERVICE # FINANCEMENT

LE SCOT, URBANISME ET ORGANISATION TERRITORIALE

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est le document de planification des actions d'urbanisme à l'échelle du territoire. Il permet de mener les réflexions sur le long terme afin de se projeter à l'horizon 2035.

La Communauté d'agglomération constitue le Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne avec les communautés de communes voisines Sor et Agout et Thoré-Montagne Noire. Les documents d'urbanisme des collectivités (EPCI ou communes) doivent être compatibles avec le SCoT.

PRINCIPALES ACTIONS

Début 2018, le groupement SIAM Urba-Biotope a été retenu pour la reprise des travaux de révision du SCoT. Un comité de pilotage s'est tenu en avril. Les rencontres avec chacun des EPCI et le séminaire sur le projet d'aménagement et de développement durable prévus avant l'été ont été décalés en fonction de la déclaration d'utilité publique pour l'autoroute. Le bureau réuni en octobre a donné un avis favorable sur le PLU de Labruguière et remis à 2019 la reprise des travaux de révision.

Le SCoT participe à la concertation pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires " *Occitanie 2040* ". L'efficacité de ce schéma tiendra notamment dans la capacité des Régions à trouver le bon positionnement avec les autres territoires, dans une logique de subsidiarité. Autrement dit, les Régions doivent définir des orientations à portée réglementaire sans empiéter sur les compétences des autres collectivités.

ACTIONS EN COURS

Le PLU de la Communauté de communes Sor et Agout a reçu un avis favorable du bureau réuni en mars. Trois comités syndicaux se sont tenus au cours du 1^{er} semestre, avec un budget supplémentaire voté pour la finalisation de la phase 1 et la réalisation de la phase 2.



Le Syndicat mixte du SCoT compte

3 intercommunalités
49 communes


105 700
habitants


40 130
emplois


5 100
entreprises

www.scot-autan-cocagne.fr

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE

Grâce à la dynamique de développement durable entreprise depuis 2013 et au Plan Climat Energie Territorial (PCET), la Communauté d'agglomération œuvre à préserver l'environnement, à agir contre les effets liés aux changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.



PRINCIPALES ACTIONS

En 2018, la Communauté d'agglomération a poursuivi les actions du PCET, notamment sur la thématique biodiversité.

Dans le cadre du programme Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte :

- livraison du 1^{er} bus électrique,
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- achèvement des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment de l'Espace Ressources,
- achèvement des travaux de modernisation de l'éclairage public sur la zone de Mélou,
- campagnes publiques de démonstration et de sensibilisation à la thermographie,
- formations en éco-conduite.



BIODIVERSITÉ
ÉNERGIE
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

ACTIONS EN COURS

Poursuite des actions inscrites dans la 2^{ème} phase du programme " Territoire à énergie positive pour la croissance verte " principalement axées sur la mobilité électrique, les économies d'énergie dans les bâtiments, sur l'éclairage public et le maintien de la biodiversité.

Le diagnostic territorial du nouveau Plan Climat Air Énergie (PCAET) est en cours de réalisation afin d'adopter un nouveau programme d'actions pour le territoire sur 6 ans.

Animations pour informer et sensibiliser le public

- Forum Biodiversité " La biodiversité de Castres à Mazamet "
- Journée de sensibilisation sur les plantes invasives
- Stand Floriales, Mazamet
- Stand Marché aux fleurs, Castres
- Balade sur le " Causse de Caucalières "
- Balade " À la rencontre de la biodiversité urbaine ", Castres
- Conférence sur le Jardin au naturel, médiathèque de Castres
- Atelier de fabrication de nichoirs, médiathèque de Castres
- Distribution de composteurs



400
personnes
sensibilisées

LA DYNAMIQUE UNIVERSITAIRE ET LES FORMATIONS SUPÉRIEURES

La compétence consiste à étudier tous projets et réaliser toutes actions pouvant concourir au développement de formations supérieures, réaliser et cofinancer les constructions et équipements universitaires, promouvoir le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation, faciliter la vie des étudiants et leur intégration dans la cité.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté d'agglomération s'appuie sur le Syndicat mixte constitué à cet effet avec le Conseil départemental du Tarn. À titre d'exemple, les constructions suivantes du campus de La Borde Basse ont été réalisées par le Syndicat mixte dans le cadre des contrats de plan État-Région : l'Institut Universitaire de Technologie, l'École d'ingénieurs ISIS, le restaurant universitaire - le CROUS ayant bâti lui-même une résidence universitaire de 72 logements.

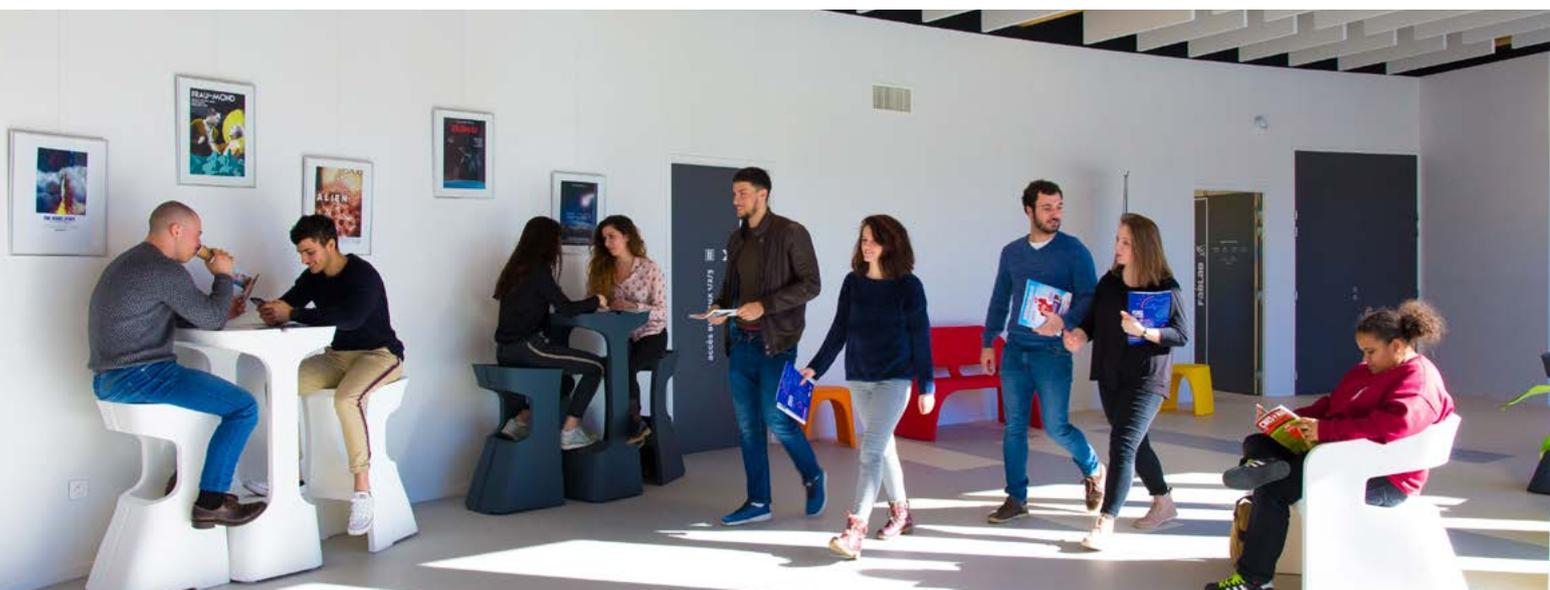
Le Syndicat mixte optimise en permanence son fonctionnement, avec le souci de limiter la participation annuelle de la Communauté d'agglomération (équivalente à celle du Conseil départemental) ; celle-ci a même été réduite de 5% depuis 2011, passant à 214 000 €/an.

PRINCIPALES ACTIONS

Depuis la rentrée 2017, l'effectif du site a franchi le cap des 2 000 étudiants, inscrits dans 20 établissements publics et privés. La moitié de cet effectif se répartit sur le campus de La Borde Basse à Castres, entre le lycée et les 3 établissements universitaires : IUT (Université Paul Sabatier), École d'ingénieurs ISIS (INU Jean-François Champollion), École Nationale Supérieure d'Audiovisuel (Université Jean Jaurès).

La construction de " La Maison de Campus ", dont le chantier avait été lancé à l'été 2017, est terminée : la réception des travaux a eu lieu le 28 novembre 2018. Au cœur du campus, ce nouvel équipement ouvert à tous les étudiants est basé sur le concept de Learning Centre, à la fois médiathèque interuniversitaire, tiers-lieu pour la pédagogie active, le travail collaboratif et l'entrepreneuriat. Le FabLab InnoFab y est implanté. Les étudiants y trouvent tous les services pour bénéficier de la meilleure qualité de vie à Castres-Mazamet : point information logement, programme d'animations sportives, événements pour la vie étudiante comme la journée d'intégration : " Défi sur le campus ".

LEARNING CENTRE
VIE ÉTUDIANTE





2 000
étudiants

50 %
de boursiers

1/3
d'alternants



3 filières
chimie, numérique et santé,
des formations tertiaires

20 établissements
universitaires ou secondaires,
publics ou privés

3 plateformes
scientifiques
et technologiques
d'innovation :

ILIPACK
(tests de transport-logistique, par l'IUT),
Connected Health Lab
(living lab, par l'École d'ingénieurs ISIS),
GALA
(galénique innovante, par l'École des Mines)

Un soutien actif est en outre apporté par la Communauté d'agglomération pour développer l'appétence à la science et aux technologies chez les jeunes, et l'esprit d'entrepreneuriat chez les étudiants : diffusion du projet technopolitain " Startup à l'école " dans les collèges et lycées, FabLab " Innofab ", dynamique " Tarn Up " impulsée à l'échelle départementale. La Communauté d'agglomération a également récompensé en 2018 les lauréats de la 1^{ère} édition de son concours d'entrepreneuriat " Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet " ; l'appel à projets pour la 2^{ème} édition est lancé.

- Construction de La Maison de Campus : 3 250 000 €
- Étude de faisabilité pour la construction d'une antenne de l'ENSAV.
- Étude de programme pour l'adaptation des locaux de l'IUT.
- Point info logement ouvert aux étudiants et à leurs familles pour faciliter les démarches à leur arrivée.
- Programme annuel d'animations sportives : futsal, volley-ball, badminton, musculation, basket-ball, natation, stretching, rugby.

- Semaine de l'Étudiant 2018 : soirée cinéma à l'Espace Apollo, organisation du " Défi sur le campus ", concert au Bolegason et soirée patinoire à L'Archipel.
- Édition du Guide de l'étudiant et du Guide des formations (documents téléchargeables sur le site www.etudier-castres-mazamet.com)

ACTIONS EN COURS

- Engagement de l'opération d'adaptation des locaux de l'IUT : 3 600 000 €
- Formation de la 2^{ème} promotion de l'École Régionale du Numérique.
- Accompagnement des porteurs de projets de nouvelles formations, en particulier dans le domaine numérique.
- Lancement de l'appel à projets de la 2^{ème} édition du concours d'entrepreneuriat " Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet ".
- Nouvelle édition du Guide l'étudiant et du Guide des formations.



Les effectifs année 2018-2019

2 001 étudiants

19 établissements

Centre Hospitalier InterCommunal du Pays d'Autun-Université Paul Sabatier Institut de Formation en Soins Infirmiers

- 16 Formation préparatoire au concours d'entrée dans les IFSI
- 49 Formation d'Aide soignant
- 214 Formation d'infirmier(e)

Lycée et centre de formation de La Salle

- 9 BTS Electrotechnique
- 16 BTS Fluide énergie domotique option Génie climatique et fluide
- 12 BTS Maintenance des Systèmes option Systèmes de Production

INU Jean-François Champollion École d'Ingénieurs ISIS

- 127 Formation d'ingénieurs Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
- 28 Formation ISIS par apprentissage
- 2 Doctorant et post-doctorant

Université Jean Jaurès École Nationale Supérieure d'AudioVisuel

- 15 Licence professionnelle Techniques du son et de l'image

Université Paul Sabatier IUT A site de Castres

- 148 DUT Chimie
- 111 DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
- 54 DUT Packaging Emballage et Conditionnement
- 119 DUT Techniques de Commercialisation
- 30 Licence professionnelle Génie de la Formulation
- 26 Licence professionnelle Chimie, Analyse et Qualité
- 27 Licence professionnelle Communication Digitale et Webmastering
- 16 Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques et Industrielles
- 10 Licence professionnelle Contrôle Qualité et Management des Processus Industriels
- 13 Licence professionnelle Design et Réalisation d'Applications Mobiles
- 16 Licence professionnelle Marketing et Commercialisation en Agroalimentaire
- 3 Doctorants

Lycée polyvalent de La Borde Basse

- 69 BTS Management des Unités Commerciales
- 62 BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- 38 BTS Qualité dans les Industries Agroalimentaires et les Bio-Industries
- 44 BTS Maintenance des Systèmes : option systèmes de production
- 47 CPGE Maths Physique et Sciences de l'Ingénieur
- 30 Licence professionnelle en Contrôle des Installations et Méthodes de Maintenance

Lycée Notre-Dame

- 9 BTS Assistant(e) de gestion PME/PMI
- 37 BTS Management des Unités Commerciales
- 33 BTS Assistant(e) de manager

SGI centre de formation aux métiers de l'animation et du sport

- 12 DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle (mention développement de projets, territoires et réseau)

CFA/CCI du Tarn Commerce Gestion

- 35 BTS Management des Unités Commerciales
- 14 Responsable Manager de la Distribution

Lycée Professionnel Anne Veaute

- 102 BTS Opticien Lunetier
- 117 BTS Prothésiste Orthésiste

École Nationale Supérieure des Mines Plateforme de galénique avancée GALA

- 3 Doctorants et post-doctorant

CFAAH du Tarn (Lavaur)

- 31 BTSA Agronomie Productions Végétales
- 25 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

Lycée agricole de Touscayrats (Verdalle)

- 48 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
- 13 Formation préparatoire au concours d'entrée dans les IFAS ou IFAP

Lycée et LEP Soult-Riess

- 26 BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- 22 BTS Métiers des services liés à l'environnement

Institut de Formation au Commerce International de Mazamet

- 12 Responsable en commerce international
- 6 Négociateur d'affaires internationales
- 7 Manager du développement d'affaires internationales

Lycée Jeanne d'Arc

- 34 BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

École d'Orthopédie-Orthèse-Podologie/CCI

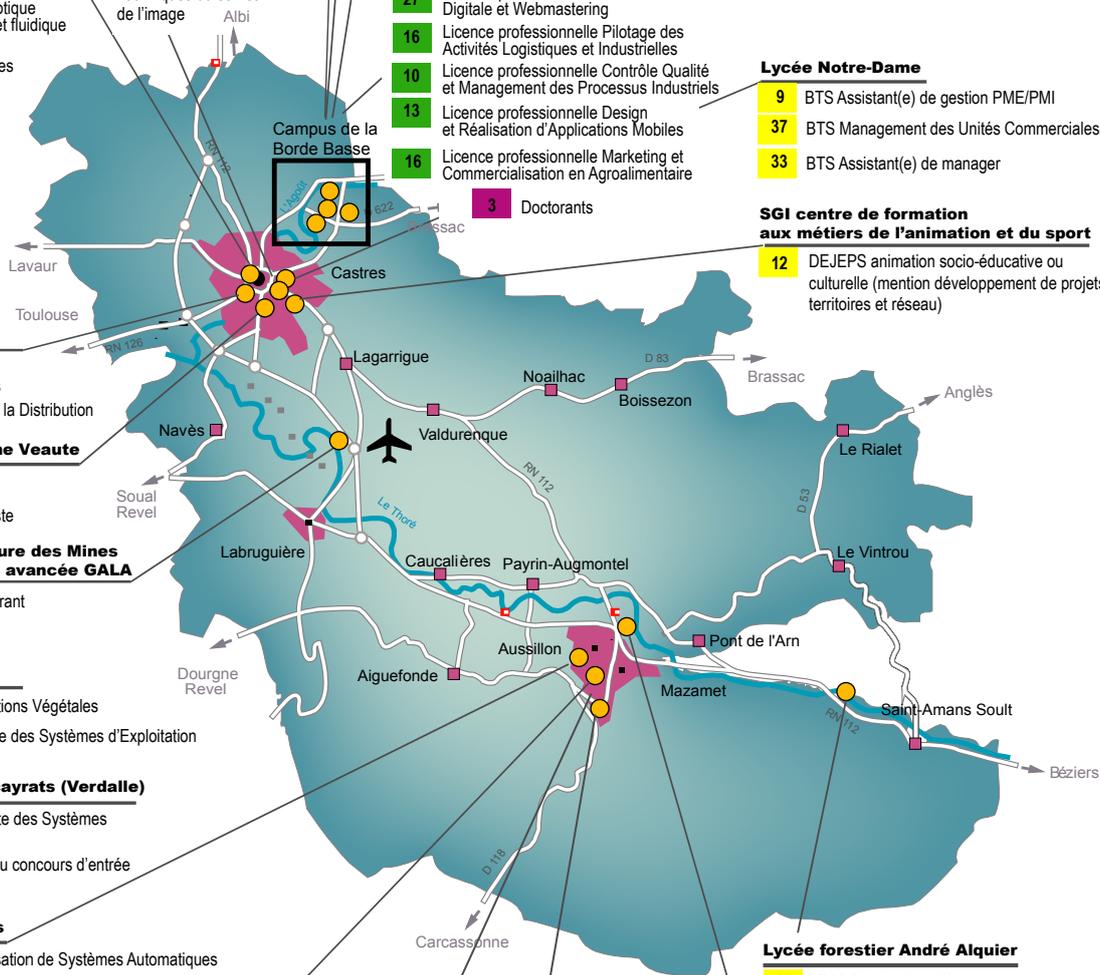
- 40 Formation Orthopédiste Orthésiste Podologie

Lycée forestier André Alquier

- 16 BTSA Gestion forestière

Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration

- 8 Mention complémentaire Organisateur de réceptions



Légende : = Bac + 1 = Bac + 2 = Bac + 3 = Bac + 4 = Bac + 5 = Bac + 8

L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT : LES CONTRATS TERRITORIAUX

Chaque contrat propose une action partenariale et concertée pour le développement de l'agglomération.



Place Sould à Castres

L'année 2018 est une année de contractualisation :

- approbation du **Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée 2018-2021** dans les thématiques régionales suivantes : enseignement supérieur-recherche, développement économique-innovation, mobilités-intermodalité, santé, soutien au développement et à la valorisation des bourgs-centres, lieux d'accueil en faveur de la petite enfance, aménagement des espaces publics,
- approbation du **Contrat Atouts-Tarn 2018-2020 avec le Conseil départemental du Tarn** pour garantir les solidarités humaines (enfance, famille, insertion,

autonomie...) et développer les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, routes...),

- signature de la **convention pluriannuelle "Action Cœur de ville"** jusqu'en 2024 dans le cadre d'un dispositif qui vise à redonner de l'attractivité aux centres-villes. En région Occitanie, ce programme concerne 24 villes, dont les villes de Castres et de Mazamet.

PRINCIPALES ACTIONS

Au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, 5 opérations ont été inscrites, toutes sous maîtrise d'ouvrage communale, principalement dans les domaines suivants : aménagement des espaces publics, requalification urbaine et patrimoniale, cadre de vie, offre de services à la population.

Pour ces opérations le total des aides publiques sollicitées est de 5 203 629 € ventilées comme suit : 1 720 625 € État, 1 208 359 € Région, 1 076 286 € Département et 1 198 359 € Communauté d'agglomération.

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût en € HT	Aides publiques sollicitées
Quartier Sould : rénovation de la place Sould	Castres	4 313 649	3 450 919
Création d'un espace associatif mutualisé	Payrin-Augmontel	960 000	768 072
Construction d'une Maison de l'Enfance	Labruguière	655 558	394 417
Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	Mazamet	600 000	470 000
Quartier Sould : création cinéma multiplex - déconstruction friche industrielle	Castres	200 368	120 221

ACTIONS EN COURS

La Région a engagé une nouvelle politique en faveur du développement et de l'attractivité des " bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ".
À ce titre, les communes d'Aussillon et de Labruguière

se sont engagées dans la démarche en partenariat avec la Communauté d'agglomération pour se doter d'un projet de développement et de valorisation du bourg-centre.

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIONS DES COMMUNES MEMBRES

La Communauté d'agglomération apporte une aide financière aux communes pour leurs projets.



Espace d'activités à Pont de Larn



Place du 8 mai 1945 à Aiguefonde



Extension et réhabilitation du groupe scolaire de Lagarrigue

En raison des principes de spécialité et d'exclusivité, la Communauté d'agglomération ne peut intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ des compétences que les communes ont conservé. Toutefois, cette règle connaît une exception : les fonds de concours grâce auxquels un EPCI peut aider ses communes à assumer une charge, souvent de centralité, qui n'a pas été mutualisée ou qui intéresse plusieurs communes membres. À ce titre, la Communauté d'agglomération a mis en oeuvre un dispositif général d'intervention décliné en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 € complétée par un fonds de soutien annuel de 100 000 € réservé aux investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines.

Il convient de rappeler que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

COHÉSION TERRITORIALE
ESPACES PUBLICS
PATRIMOINE



PRINCIPALES ACTIONS

Liste des opérations auxquelles le Conseil de la Communauté d'agglomération a attribué un fonds de concours au cours de l'année 2018 :

AIGUEFONDE

- Aménagement de la place du 8 mai 1945

AUSSILLON

- Rénovation des menuiseries de l'Hôtel de Ville

BOISSEZON

- Mise en place "accessibilité bâtiment église"
- Travaux gîte communal
- Travaux de voirie - hameau de Sarmégé
- Branchement assainissement maison Galinier
- Réfection de la toiture de la salle polyvalente
- Éclairage public
- Travaux sur la statue à côté de l'église
- Travaux de voirie entre La Laurié et Le Griffoulas
- Travaux de voirie au lieu-dit Puech du Fau

CASTRES

- Aménagement de la rue des Frères-Nicouleau
- Aménagement de la rue de Ligonier

LAGARRIGUE

- Extension et réhabilitation du groupe scolaire
- Travaux divers bâtiments et entretien des poteaux incendie

NAVÈS

- Travaux de voirie

NOAILHAC

- Travaux de réfection de voirie
- Extension du cimetière communal Tranche 1
- Création d'un WC public accessible PMR
- Installation d'une réserve incendie à Malacan

PAYRIN-AUGMONTEL

- Rénovation énergétique de la MJC d'Augmontel
- Travaux de réhabilitation des lotissements L'Ourmet et Guiraud

PONT DE LARN

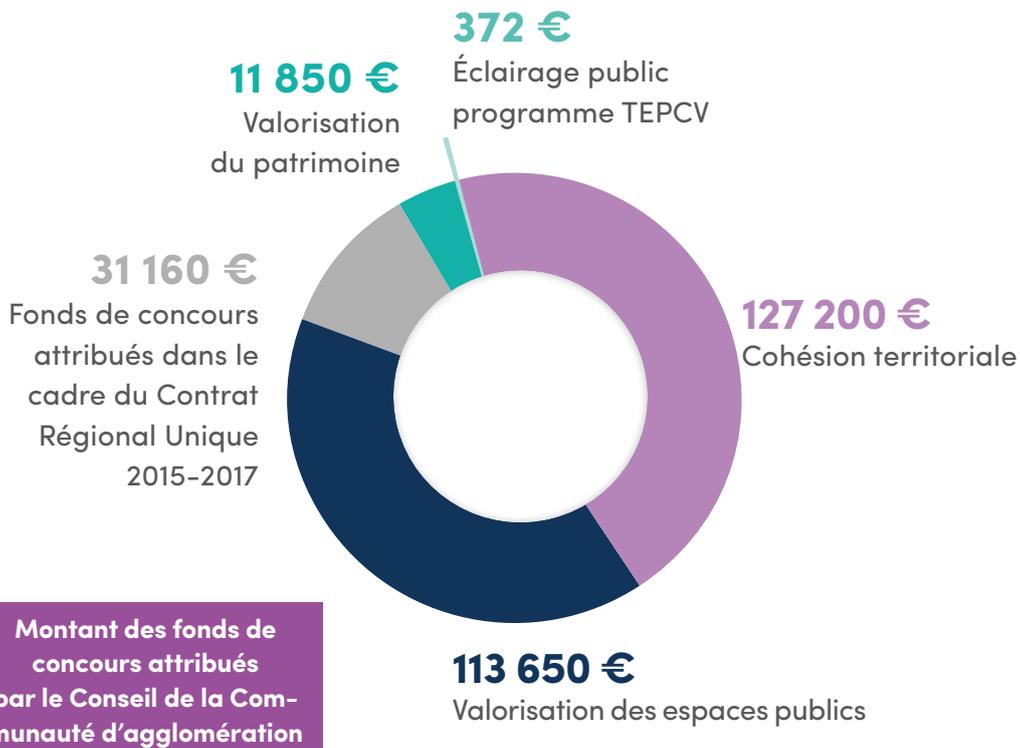
- Construction d'un espace d'activités périscolaires et culturelles
- Installation de la climatisation à la mairie

SAINT-AMANS-SOULT

- Travaux de voirie

VALDURENQUE

- Travaux divers voirie et bâtiments



LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville a pour vocation de fédérer l'ensemble des partenaires dans un programme d'actions au bénéfice des quartiers prioritaires

La Communauté d'agglomération élabore le diagnostic du territoire, définit les orientations et met en œuvre les programmes d'actions du Contrat de ville.

Elle participe à l'animation et à la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, de réussite éducative et de lutte contre la radicalisation.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend cinq quartiers prioritaires identifiés par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, à Castres (Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous-Lardailié, Lameilhé, centre-ville) et Aussillon (La Falgalarié).

De plus, les communes de Labruguière et de Mazamet sont classées en quartier de veille active.

Participation de la
Communauté
d'agglomération

142 689 €

Subventions du
Commissariat Général à
l'Égalité des Territoires

143 366 €

CADRE DE VIE
COHÉSION
EMPLOI

PRINCIPALES ACTIONS

La cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi constituent les trois piliers du Contrat de ville signé le 5 novembre 2015, par une vingtaine de partenaires (État, Région, Département, Communauté d'agglomération, communes, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CDC, ARS, CAF, CPAM, DIRECCTE, Mission Locale, Pôle Emploi).

La Communauté d'agglomération soutient les associations qui mettent en œuvre des actions d'insertion socio-professionnelle, des actions linguistiques, des chantiers d'insertion en veillant notamment au temps consacré à la recherche d'entreprises et au suivi des personnes à la sortie des chantiers. Elle encourage la mobilité des habitants des quartiers prioritaires et veille au dynamisme des réseaux associatifs comme le réseau santé précarité insertion ou l'opération du Jeu en famille qui rassemble tous les ans parents, enfants et associations.



33 structures porteuses
de 61 actions
Coût global :
2 510 481 €

Deux thèmes sont privilégiés en 2018

- L'alphabétisation dont le bilan s'appuie sur la base d'une grille d'évaluation réactualisée en commun.
- Une action expérimentale intitulée " Trans'action " destinée à promouvoir un retour à l'emploi accompagné par Pôle Emploi et la Mission Locale, pour des personnes éloignées de l'emploi.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a démarré le 13 septembre 2018. Elle a permis de vérifier l'adéquation des objectifs et les actions mises en œuvre. Deux questions ont été validées :

- le Contrat de ville permet-il toujours une prise en compte pertinente et adaptée des politiques de l'habitat et de l'emploi ?
- quel diagnostic poser sur le Conseil citoyen et la prise en compte des besoins et des initiatives des habitants des QPV ?

Des rencontres ont eu lieu pour aboutir à une première restitution en comité d'évaluation le 29 novembre 2018. Quelques objectifs ont été reformulés afin de mieux répondre aux besoins du territoire. Avant d'élaborer le document définitif, une réunion avec les associations est prévue début 2019.

ACTIONS EN COURS

Le Contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2022. Les thématiques de l'emploi et du développement économique continueront à être prioritaires dans ce dispositif. Un plan d'action de prévention de la radicalisation sera annexé au contrat.

Sur le thème du renouvellement urbain et du cadre de vie, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Laden-Petit Train devrait être signée avant la fin de l'année.

RENOUVELLEMENT
URBAIN
ACCOMPAGNEMENT
PRÉVENTION



LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Avec la volonté de définir et de mettre en œuvre une politique du logement répondant aux besoins de toutes les catégories de ménages, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet agit aux côtés des bailleurs sociaux, des propriétaires privés et des habitants.

L'équilibre de l'habitat s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH) et la politique du logement d'intérêt communautaire,

- la constitution de réserves foncières pour le logement,
- les actions et aides financières pour le logement social (construction de logements ou réhabilitation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, garanties d'emprunt),
- les actions et aides financières pour le logement privé (aide à la réhabilitation des logements des propriétaires bailleurs ou occupants, en faveur des personnes défavorisées),
- le rattachement de l'habitat dans le cadre de l'article L.421-6 du Code de la construction et de l'habitation.

PRINCIPALES ACTIONS

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en octobre 2015 sur l'ensemble du territoire intercommunal se poursuit avec succès. Elle vise la rénovation énergétique des logements et l'autonomie des personnes âgées. Elle a été prolongée d'une année supplémentaire en octobre 2018.

Un bureau d'études a été désigné pour travailler sur le nouveau Programme Local de l'Habitat. Le premier comité de pilotage réuni le 23 mai a pris connaissance de la méthodologie proposée et du porter à connaissance de l'État. D'autres réunions ont suivi.

L'ouverture d'une plateforme numérique de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a entraîné une forte augmentation du nombre de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH. Cette dématérialisation des dossiers a engendré une nouvelle organisation dans le traitement des demandes en fonction de deux offres. "Habiter Mieux Sérénité" permet un accompagnement conseil de la Communauté d'agglomération et une aide financière pour faire un bouquet de travaux apportant un gain



Logements publics

706 000 € / 353 logements

Logements privés

129 821 € /

104 dossiers OPAH

800 € /

1 dossier Plan de prévention des risques

énergétique d'au moins 25%. "Habiter Mieux Agilité" est une nouvelle aide simplifiée pour réaliser un des trois types de travaux suivants : changement de chaudière et de mode de chauffage, isolation des murs intérieurs ou extérieurs, isolation des combles aménagés ou aménageables.

L'étude de la Convention Intercommunale d'attribution en partenariat avec les bailleurs sociaux suit son cours. Cette convention vise à harmoniser les processus d'instruction de la demande et des attributions de logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

ACTIONS EN COURS

L'élaboration du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat doit permettre d'aboutir à la définition d'un programme d'actions détaillé portant sur des objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle de logements et d'hébergements de chaque commune de la Communauté d'agglomération. Il comprendra également la liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés, les interventions en matière foncière et les modalités de suivi et d'évaluation du PLH. Le 4^{ème} PLH devrait être validé à la fin de l'année 2019.

ÉQUILIBRE
RÉHABILITATION

OPTIMISER LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Cette compétence comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 81 000 habitants des 14 communes de la Communauté d'agglomération.

La partie collecte est exercée en régie en totalité par les services de la Communauté d'agglomération. La partie traitement est déléguée au syndicat TRIFYL. Ce syndicat assure en régie la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement (déchets résiduels, déchets recyclables, biodéchets). Le verre est recyclé à la Verrerie Ouvrière d'Albi.

PRINCIPALES ACTIONS

L'année 2018 a permis de consolider les actions engagées en 2017.

Ainsi, les quantités de déchets résiduels ont été stabilisées. Les quantités de déchets recyclables ont progressé de 3,6 % et celles du verre ont augmenté de 4,5 %. Ces bons chiffres résultent des actions d'organisation et de communication engagées en 2017 et poursuivies en 2018.

Principales actions :

- **attribution** du nouveau marché de fourniture des véhicules de collecte à bras latéral pour préparer les évolutions et l'amélioration du service de collecte,
- **actions** de communication et notamment sur la page Facebook " Défi déchets Castres-Mazamet ",
- **amélioration** de l'organisation des collectes en réduisant le nombre de tournées sans modifier le service,
- **déploiement** de 24 nouveaux conteneurs enterrés pour porter leur nombre total à 297,
- **travail et échanges** avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de tri et de méthanisation des déchets ménagers résiduels.

0%

d'augmentation du taux de la
Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères (TEOM) depuis 2007.



Collecte

Déchets recyclables + 3,6 %
Verre + 4,5 %

ACTIONS EN COURS

- **Nettoyage** des conteneurs enterrés et lutte contre les dépôts sauvages de déchets autour des conteneurs,
- **Optimisation** de l'organisation des collectes,
- **Suivi** en porte-à-porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes.



DIMINUER LA PRODUCTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération s'est engagée dès 2011 dans un Programme Local de Prévention des Déchets qui s'est achevé en juillet 2017. Depuis 2016, cette démarche a été rendue obligatoire, la Communauté d'agglomération prépare un programme selon ces nouvelles dispositions pour une durée de 6 ans.

PRINCIPALES ACTIONS

Parmi les 13 actions du Programme Local de Prévention des Déchets, les plus importantes en termes d'impact sur la prévention des déchets sont les suivantes :

- gestion de proximité des bio-déchets (compostage)
- distribution de 1 000 composteurs individuels (7 319 unités depuis le début du programme),
- distribution de composteurs collectifs,
- distribution de gourdes aux jeunes sportifs pour éviter les bouteilles plastiques (fin de l'action),
- plan de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- participation à l'implantation des conteneurs textile,
- distribution d'autocollants " Stop Pub".

ACTIONS EN COURS

- Poursuite des actions engagées avec notamment une action de sensibilisation dans les écoles du territoire sur le gaspillage alimentaire et le compostage.
- Action auprès des gros producteurs de déchets en général et de bio-déchets fermentescibles en particulier.
- Création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en vue de l'élaboration du nouveau programme.

COMPOSTAGE
BIO-DÉCHETS
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE



1 000
composteurs individuels
distribués.



358 kg d'ordures
ménagères
et assimilées par habitant.



LIBELLUS, RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN INTERCOMMUNAL

La Communauté d'agglomération est Autorité Organisatrice de Transports Urbains depuis sa création le 1^{er} janvier 2000.

Via sa régie Libellus, elle exploite dans son périmètre le réseau urbain, le transport à la demande (TAD), le transport de personnes à mobilité réduite Mobi-Libellus, et depuis le 1^{er} septembre 2012 les transports scolaires.

Libellus est présent sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération au travers de ses différents services.

Après avoir instauré la gratuité des bus en 2008, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a réaménagé, en 2013, l'ensemble du réseau afin de s'adapter à l'évolution des besoins, d'offrir un service performant au plus grand nombre d'habitants avec un service déployé plus largement, de mieux répondre aux besoins de déplacements domicile-travail et mieux desservir les établissements scolaires, universitaires, les services publics et administratifs, et de faciliter les correspondances entre les différents modes de transport.

Aujourd'hui, le réseau est composé de :

- 4 lignes urbaines principales, dont la ligne 10 inter-agglomération, reliant les zones d'habitat dense aux sites d'activité et d'enseignement avec un cadencement important ; une dépose à la demande est possible notamment sur le site du Causse,
- 6 lignes urbaines secondaires permettant une desserte fine des quartiers,

- 16 lignes de transport à la demande, en correspondance avec le réseau urbain, offrent aux habitants des zones peu denses, rurales ou excentrées, un moyen de se déplacer. Ce service fonctionne sur réservation téléphonique,

- 2 navettes permettent toutes les 15 minutes de desservir les principaux parkings et le centre-ville de Castres,

- 1 service de transport spécialisé, effectué par des agents spécialement formés et avec un véhicule adapté, facilite la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite ; ce service est gratuit.

Les lignes urbaines comptent 480 points d'arrêts, les bus parcourent 1 450 000 km/an et déplacent environ 2,5 millions d'usagers :

Les lignes de transport à la demande comptent 65 points d'arrêts pour près de 90 adhérents.

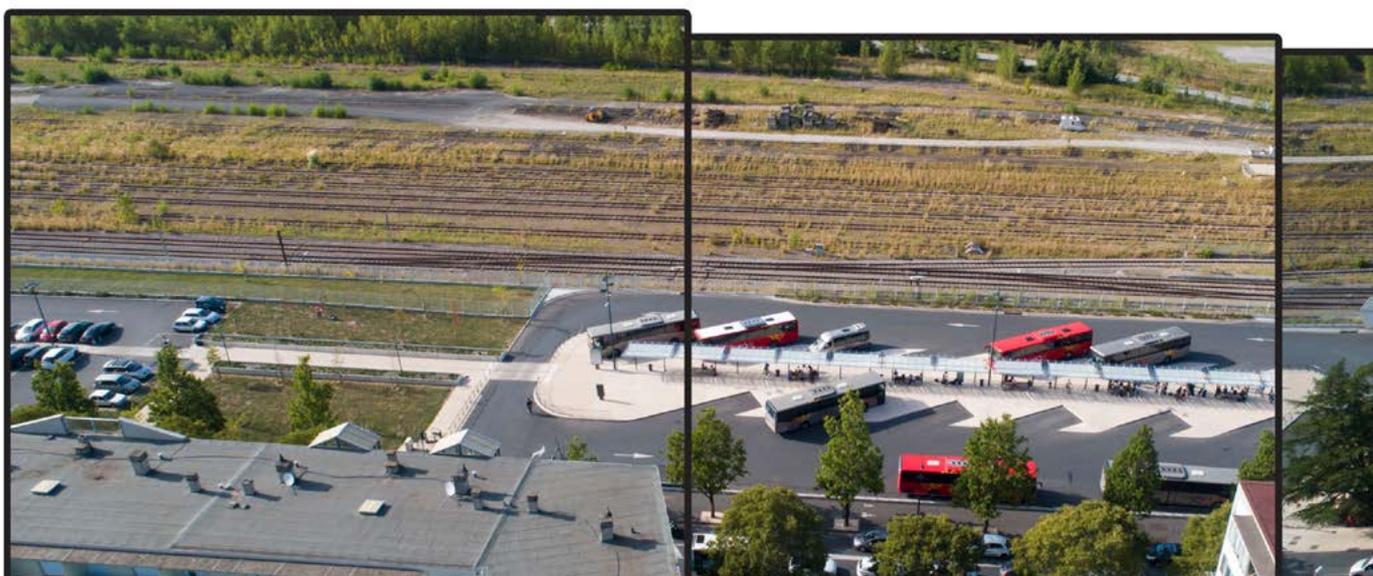
Le service Mobi-Libellus compte près de 170 adhérents.

Un véhicule de 7 places dessert les communes de Noailhac et Boissezon. Il fait jonction avec la ligne 7 à l'arrêt Autan sur la commune de Valdurenque.

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux à la demande des usagers :

- Grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus participe et adapte son réseau





25
autobus

7 minibus
(navettes)

1 minibus
adapté au transport des personnes
à mobilité réduite

1 véhicule
de 7 places

transportent **2,5 millions d'usagers / an**

et ses arrêts en fonction des travaux réalisés.

- Reconduction de la desserte de la base de loisirs des Montagnès sur la période estivale.
- Les points d'arrêt continuent d'être aménagés pour leur mise en accessibilité.

• À l'issue des travaux, la gare multimodale de Castres (gare routière, hall d'accueil, parking 100 places) fonctionne depuis janvier 2018.

Le tracé des lignes 1, 4 et navette ont été adaptés afin de desservir la gare multimodale.

Les travaux du parvis de la gare SNCF ont été achevés, permettant sa mise en service à la fin de l'année.

- Équipement des bus en portillons pour sécuriser les postes de conduite.
- Équipement des bus en système d'éthylotest anti démarrage.
- Livraison du bâtiment à usage du service sur la gare multimodale de Mazamet.
- Livraison du premier bus électrique commandé dans le cadre du TEPCV à l'entreprise SAFRA (Albi) via la CATP.
- Livraison de trois voitures électriques pour les contrôleurs du réseau achetées dans le cadre du TEPCV.
- Livraison des deux bus thermiques de 12m,

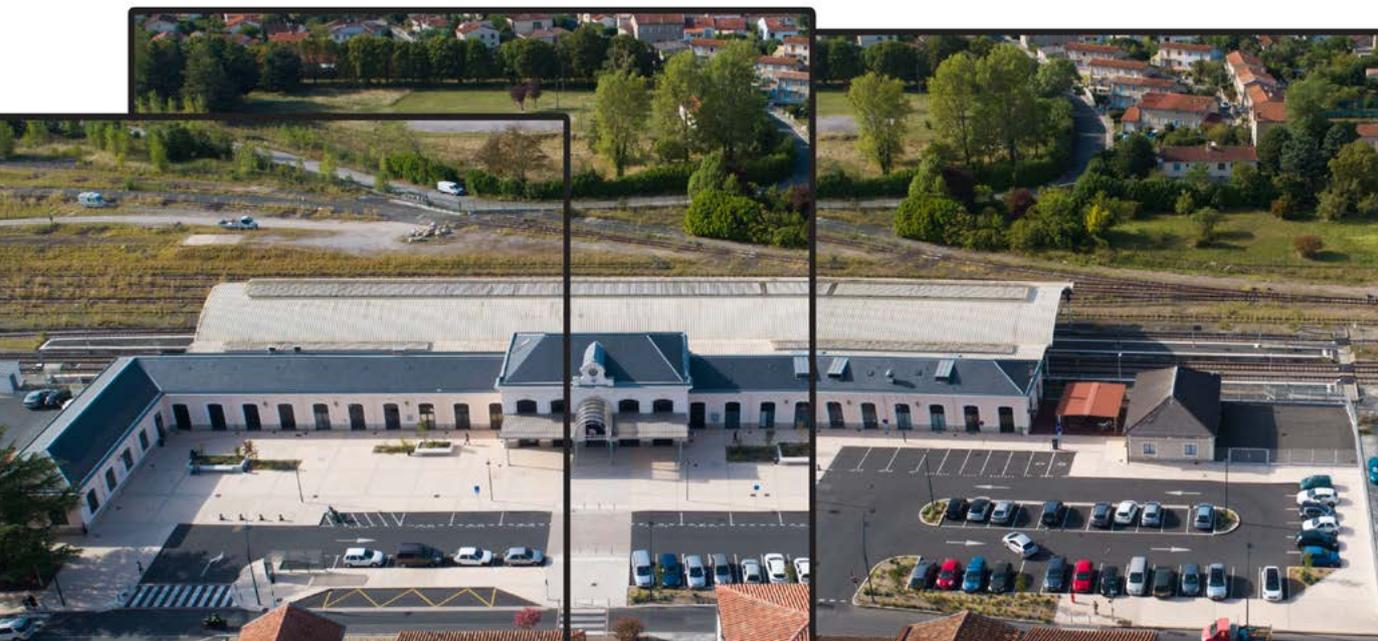
commandés via la CATP à la société MAN.

- Commande via, la CATP, de deux navettes 40 places dans la perspective du remplacement du matériel existant.

ACTIONS EN COURS

- L'adaptation d'horaires aux contraintes et besoins du service sera réalisée.
- Le programme de mise en accessibilité des points d'arrêt est poursuivi.
- Commande d'une navette en remplacement du matériel existant.
- Lancement d'une consultation pour l'équipement d'un système de comptage passagers dans l'ensemble des véhicules.
- Réflexion sur l'équipement de système WiFi pour transférer les vidéos de protection sur un serveur sécurisé en fin de service.
- Achat, via la CATP, d'un bus neuf de 12m en remplacement de véhicule existant.
- Lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un véhicule hybride d'occasion.

GRATUITÉ # BUS ÉLECTRIQUES # MULTIMODALITÉ



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté d'agglomération exploite des " doublages " de lignes urbaines, nécessaires afin de prendre en charge aux heures de pointe les élèves, et des " services scolaires " sous-traités qui transportent les élèves là où il n'y a pas de ligne urbaine.

Depuis la rentrée 2013, un "plan transport" a été mis en place, qui permet aux établissements scolaires et à la Communauté d'agglomération d'échanger, de préparer la rentrée et de mettre, ainsi, en place les services de ramassage adéquats.

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'assurer les lignes mises en place depuis 2012, la création et/ou suppression de points d'arrêt intervient pendant l'été ou en début de rentrée scolaire en fonction des ajustements nécessaires liés aux inscriptions.

Adaptation des services suite à l'ouverture de la gare multimodale de Castres

ACTIONS EN COURS

Adaptation du réseau et des points d'arrêt en fonction des besoins.

Renouvellement du marché de transports scolaires pour la rentrée de septembre 2019.

ADAPTATION
SERVICE
FAMILLE



5 000
élèves transportés
quotidiennement.



400
points d'arrêt
desservis.



LA PATINOIRE ET LES CENTRES AQUATIQUES

La Communauté d'agglomération gère depuis sa création la piscine et la patinoire de L'Archipel à Castres et depuis 2010, la piscine de Caneton (Castres) et le Centre aquatique de Mazamet.



PRINCIPALES ACTIONS

Patinoire Archipel :

- travaux de maintenance sur le groupe froid.

Piscine Archipel :

- remplacement des portes des vestiaires collectifs (1^{ère} tranche),
- travaux de consolidation des structures béton en sous-sol,
- réfection de la surface de glisse des toboggans intérieurs,
- poursuite des études pour la construction d'un bassin nordique de 50 mètres.

Piscines Archipel et Centre aquatique :

- mise en place des réservations en ligne pour les activités et poursuite du renouvellement du matériel pour les activités aquatiques : vélos, trampoline...

Centre aquatique de Mazamet :

- animation culturelle avec " Partir en livre " : à l'initiative du réseau des médiathèques et dans le cadre d'un programme national, organisation d'ateliers du 9 au 20 juillet, tous les après-midis, sur les espaces extérieurs.

Tous équipements :

- simplification et harmonisation des tarifs et du règlement intérieur pour l'ensemble des équipements sportifs.

ACTIONS EN COURS

Bassin nordique : vote du plan de financement et dépôt du permis de construire.



422 684

personnes accueillies en 2018

GLISSE
HARMONISATION
SPORT

NATURE ET LOISIRS AUX MONTAGNÈS

La Communauté d'agglomération assure l'entretien des espaces verts et des équipements de la base de loisirs des Montagnès et chaque année la surveillance d'une zone de baignade, du 1^{er} juillet au 31 août.

PRINCIPALES ACTIONS

Après la modification de la zone de baignade en 2017, la seule plage surveillée attire de plus en plus de monde, en toute sécurité, lors des belles journées estivales.

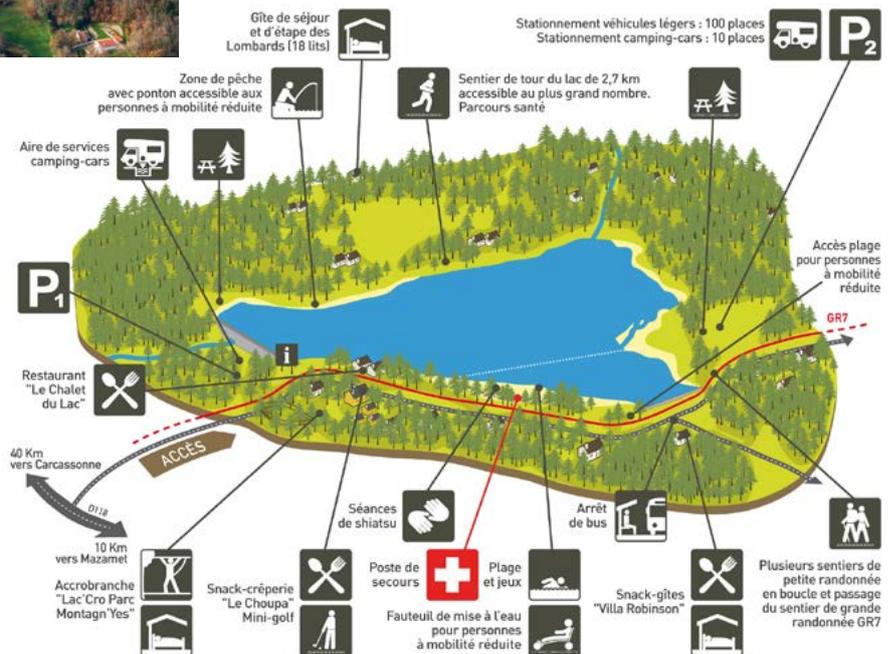



3
maîtres-nageurs
sauveteurs
7j/7
en juillet et août

ACTIONS EN COURS

Du fait de la présence d'un captage d'eau potable pour le Syndicat intercommunal de l'Arnette et du Thoré, un arrêté préfectoral organisant les activités sur la zone sera pris, suivi par le règlement intérieur de la base de loisirs, avec la création de trois zones bien définies sur le plan d'eau, pour un usage partagé :

- une zone d'exclusion de toute activité à proximité de la digue, pour le captage de l'eau,
- une zone de baignade, surveillée en période estivale, et aux risques et périls des usagers le reste de l'année,
- une zone de pêche sur le reste du plan d'eau.



USAGE PARTAGÉ # BAINNADE # LOISIRS

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental. Elle entend offrir des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique aux élèves des communes de son territoire.



Trois antennes du Conservatoire sont présentes dans l'agglomération : à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune, à Labruguière, une antenne située au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune, à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

Dans le cadre de conventions spécifiques, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion des bâtiments situés à Castres, la Communauté d'agglomération ayant en charge les travaux de grosses réparations.


731 élèves
417 heures de cours

PRINCIPALES ACTIONS

Poursuite des travaux d'accessibilité, d'étanchéité et de ravalement de façades sur les bâtiments situés à Castres. Par ailleurs, la Ville de Castres a réalisé des travaux pour sécuriser de la voie de desserte et d'accès à l'antenne de Castres.

ACTIONS EN COURS

Poursuite des travaux sur le bâtiment du siège et de l'antenne de Castres.

Budget engagé par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

664 312 €

correspondant à l'ensemble des participations dont **34 223 €** de travaux réalisés au cours de l'exercice.

ENSEIGNEMENT # BÂTIMENT # TRAVAUX

LES MÉDIATHÈQUES EN RÉSEAU

Depuis 2016, les médiathèques de Castres, Mazamet et Labruguière ont intégré la Communauté d'agglomération. Après l'harmonisation administrative et juridique des différentes réglementations puis la réorganisation interne, l'année 2018 a été consacrée à la mise en réseau.

L'objectif est d'élargir l'offre de services grâce au travail en synergie des 30 agents du réseau. Ainsi, l'année a été marquée par la mutualisation des catalogues et la mise en place d'une navette inter-médiathèques qui circule quotidiennement pour permettre aux lecteurs d'emprunter et rendre ses documents en tout point du réseau. Ce sont aussi les acquisitions de documents et les projets d'action culturelle qui sont désormais menés en commun entre les agents des différentes médiathèques afin de favoriser une offre documentaire et culturelle harmonisée qui encourage la découverte intellectuelle et stimule l'imagination.

PRINCIPALES ACTIONS

Deux services phares ont été mis en place, la carte unique et le service "Prêté ici, rendu ailleurs". Depuis septembre 2018, avec une seule et même carte d'inscription, au tarif de 5€ pour les adultes et gratuite pour les mineurs habitants la Communauté d'agglomération, les usagers peuvent désormais accéder aux 3 médiathèques du réseau. De plus, grâce au service "Prêté ici, rendu ailleurs", les personnes inscrites au sein du réseau des médiathèques peuvent réserver, emprunter et rendre leurs documents en tout point du réseau. Grâce à un système de navette

électrique interne qui fonctionne quotidiennement, les documents disponibles réservés peuvent être retirés dans les 48 heures. Le catalogue en ligne www.catalogue.castres-mazamet.com permet de gérer ses prêts et ses réservations depuis chez soi. Pour inaugurer le lancement de la carte unique et la mise en circulation de la navette interne, une journée d'animations a été proposée le samedi 8 septembre. Une visite guidée du réseau a été offerte aux visiteurs durant la journée, grâce à la mise en place d'un bus Libellus spécialement dédié au circuit entre les trois établissements du réseau.

ACTIONS EN COURS

Le travail sur la politique documentaire du réseau des médiathèques se poursuit. Une réflexion sur les spécificités et la complémentarité des fonds de chaque médiathèque permettra de proposer des collections renouvelées, diversifiées et attractives. L'harmonisation des collections sera ainsi opérationnelle pour l'ouverture de la future médiathèque de Castres en centre-ville prévue en 2021. Pour la première fois, le Festival de l'Illustration Jeunesse a été organisé à la médiathèque de Castres. Le public a ainsi pu rencontrer 4 illustrateurs jeunesse et profiter, durant un mois, de deux expositions d'originaux, à Castres et Mazamet.



La "carte unique" et "prêté ici, rendu ailleurs" : plébiscités par le public

11 170 documents ont été échangés via la navette inter-médiathèques

+35% de nouvelles inscriptions

RÉSEAU # CARTE UNIQUE
ILLUSTRATION



L'ESPACE APOLLO MICHEL BOURGUIGNON

Pôle culturel rayonnant sur le bassin mazamétain, l'Espace Apollo-Michel Bourguignon associe sur un même lieu une médiathèque, un cinéma, une scène culturelle comprenant des salles de spectacles et des espaces d'exposition.

Pôle culturel rayonnant sur le bassin mazamétain, l'Espace Apollo-Michel Bourguignon associe sur un même lieu une médiathèque, un cinéma, une scène culturelle comprenant des salles de spectacles et des espaces d'exposition.

La Régie Apollo, qui gère l'Espace Apollo-Michel Bourguignon depuis le 1^{er} avril 2016, a pour missions d'assurer :

la diffusion culturelle

- sous la forme de spectacles présentés par la Régie essentiellement au sein de l'Espace Apollo ou dans le cadre de partenariats avec l'ADDA du Tarn ou d'autres collectivités,

- grâce à la délégation de service public visant à l'exploitation de deux salles de cinéma au sein de l'Espace Apollo et permettant l'accueil d'une programmation grand public comme d'art et essai, **l'éducation artistique**

fruit d'une collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et Parcours théâtre de l'ADDA du Tarn), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

PRINCIPALES ACTIONS

L'Espace Apollo-Michel Bourguignon a proposé une programmation à la fois variée et de qualité, abordant toutes les facettes du spectacle vivant : théâtre, arts du cirque, danse, musique, ainsi qu'une programmation spécifique jeune public.



ACTIONS EN COURS

- Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires,
- Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics.



39 spectacles



7 806 spectateurs



3 résidences d'artistes

PARTENARIATS # ÉDUCATION ARTISTIQUE
SPECTACLE VIVANT

LO BOLEGASON, LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la Culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire.

Il agit au travers de :

- **la diffusion** avec l'organisation, dans la salle de 525 places, de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents,
- **le soutien à la création** via l'accueil d'artistes en résidence,
- **la mise à disposition de 4 studios de répétition** et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- **l'accompagnement de la pratique amateur** via la mise en place de dispositifs d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- **la sensibilisation des publics** via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer,
- **la régie personnalisée** Lo Bolegason dispose d'une équipe de 8 salariés qui a aussi la charge et la gestion du bâtiment de 750 m². Elle est soutenue financièrement par la DRAC, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

PRINCIPALES ACTIONS

Lo Bolegason a organisé du 1^{er} au 3 novembre 2018 la quatrième édition du festival "Les Primeurs de Castres" offrant une scène pour des premiers albums et a accueilli 15 groupes sur 2 scènes pendant 3 jours. Les retours très positifs du public comme des partenaires permettent désormais d'implanter durablement cette manifestation unique dans le grand Sud de la France.

ACTIONS EN COURS

Mise en œuvre du programme d'investissement dont le remplacement des équipements et du mobilier de la grande salle, la rénovation des studios de répétition et des loges.



43 événements
dont 25 concerts payants



8 853 spectateurs



179 abonnés aux studios
1 493 heures

FESTIVAL
ÉMERGENCE
PRATIQUE AMATEUR





LES RESSOURCES

-
-
- : LA COMMUNICATION
- : LES SYSTÈMES D'INFORMATION
- : LES MARCHÉS PUBLICS
- : LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- : LES RESSOURCES HUMAINES

LA COMMUNICATION

L'action du service Communication est à la croisée de la communication et de l'information. Il assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part il informe les habitants sur les services qui sont proposés par la Communauté d'agglomération.

Le service Communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, assure une présence dans divers salons dont la Foire de Castres, participe à l'organisation d'évènements comme l'Université d'été de la e-santé, la Semaine de l'étudiant et assure un travail suivi en relations presse.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette communication est articulée avec celles de Castres-Mazamet Technopole pour le développement économique et l'innovation et du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur.

PRINCIPALES ACTIONS

- **Élaboration d'un plan de communication** pour renforcer l'attractivité économique de l'agglomération :
 - conception d'un dispositif d'accueil économique en ligne : création du site dédié helloprojets.fr, de

comptes Twitter et LinkedIn, d'une newsletter ...
- au préalable l'effort a été porté sur l'accompagnement des entreprises qui recrutent en utilisant le support vidéo : module de recherche d'offres d'emploi en ligne, stand sur la foire de Castres avec un studio de réalisation de CV vidéo.

- **Édition de Pôles Sud**, le magazine de l'agglomération qui assure le lien entre la collectivité et les habitants. Il est tiré à 46 000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.

- **Création et actualisation des supports d'information pour les services aux habitants :**

- équipements aquatiques (complexe de L'Archipel, Centre aquatique de Mazamet et base de loisirs du Lac des Montagnès) : dépliants d'appel, campagnes d'affichage pour la promotion des horaires d'été et pour l'ouverture de la patinoire,

ATTRACTIVITÉ
USAGERS
INFORMATION

À M'EN DONNÉ FAUT TRIER !

40 NOUVEAUX RECIPIERRE DANS L'AGGLO

**CASTRES-MAZAMET
RELEVONS LE DÉFI !**

agglomération
Castres-Mazamet
www.castres-mazamet.fr




323 236
internautes
 ont consulté le portail
castres-mazamet.fr



- réseau de transports Libellus : fiches horaires, habillage des abribus et des poteaux d'arrêts,
- service transports scolaires : fiches horaires, dossiers d'inscription,
- service collecte des déchets : accompagnement de la réorganisation des modes de collecte (calendriers, adhésifs, mémos consignes de tri), campagnes de communication "À m'en donné faut trier" pour le verre. Soutien à la prévention des déchets avec la distribution de gourdes pour les clubs sportifs, de composteurs,
- animation de la page Facebook "Défi déchets" dédiée à la collecte et à la réduction des déchets (astuces, bonnes pratiques, infos utiles) qui a réuni plus de 290 abonnés au 31 décembre 2018.

• **L'édition des guides de l'étudiant et des formations** pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants. Reconduction

des animations dans le cadre de la Semaine de l'étudiant : site internet dédié et réseaux sociaux pour mobiliser plus de 700 étudiants.

• **Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial**, information sur les soirées de la démonstration de thermographie de façades pour sensibiliser les habitants aux pertes thermiques de leur logement. Campagne de sensibilisation aux plantes et espèces envahissantes.

ACTIONS EN COURS

• Mise en œuvre d'une exposition à la Maison de projet pour le renouvellement urbain du quartier Laden-Petit Train. Objectif : informer les habitants et les commerçants de l'avancée du projet et recueillir leurs avis.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Maintenance et développement des ressources informatiques, système d'information géographique, téléphonie : la Communauté d'agglomération gère l'ensemble des systèmes d'information mis en œuvre dans ses différents sites et services, ainsi que ceux de la Ville de Castres dans le cadre de la mutualisation. Espace Ressources, services municipaux, médiathèques, centres aquatiques... un réseau de plus de 700 postes informatiques.

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en place d'un Référentiel du système d'information communautaire.
- Mutualisation des catalogues des médiathèques pour bénéficier d'une base de données commune.
- Mise en place de la solution de facturation e-magnus facturation.
- Mutualisation du logiciel de gestion financière avec mise en place du parapheur électronique.
- Mutualisation des infrastructures SIG.
- Mutualisation des services d'annuaire " Active Directory ".
- Nouvelle fonctionnalité de convocation des élus par SMS.
- Évolution de logiciels existants.

ACTIONS EN COURS

- Étude des besoins pour la mise en place d'une solution d'écrans dynamiques dans les espaces aquatiques.
- Montée de version des logiciels et outils : planification RH, gestion de la dette.
- Audit gestion des actifs logiciels bases de données.
- Diagnostic et mise en conformité RGPD.
- Mise en place d'un module applicatif financier pour les AP/CP et PPI.
- Outil de dématérialisation des documents budgétaires.
- Étude pour la mise en place d'une application mobile.
- Migration Windows 10 et Office 2016.



Chiffres clés
Ville de Castres
et Communauté
d'agglomération

720 postes informatiques
793 téléphones fixes
344 abonnements mobiles
76 copieurs (14 CACM)
303 imprimantes (42 CACM)

40 To Espace disque total
66 serveurs virtuels
64 sites réseaux
36 entreprises connectées

LES MARCHÉS PUBLICS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la mutualisation des services de commande publique de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Castres a donné lieu à la création d'un Service de la Commande Publique Communautaire et à l'adoption d'un règlement interne de passation des marchés publics à procédure adaptée.

- **44 marchés conclus**
- **Travaux : 1 795 628,23 € HT**
- **Prestations intellectuelles : 303 000 € HT**
- **45 % des titulaires de marchés sont situés dans le périmètre de la Communauté d'agglomération**

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Déployé par le Système d'information géographique (SIG) de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'outil cartographique arcOpole est mis au service des trois intercommunalités et 49 communes du SCoT. Il permet aux utilisateurs de visualiser, consulter et mettre à jour les données du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

- Migration des solutions applicatives pour permettre le développement d'applications SIG tournées vers la mobilité à destination des collectivités et du grand public.
- Unification des bases de données SIG.
- Harmonisation des données PLU au format CNIG afin de pouvoir intégrer les données sur le Geoportail.
- Centralisation des ressources humaines du SIG sur un site géographique unique afin de faciliter le travail collaboratif.

ACTIONS EN COURS

- Développement d'applications SIG tournées vers les collectivités et le grand public.
- Aide aux communes pour la publication de leurs données d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).
- Réalisation du filaire des voies de l'ensemble des communes et assistance à l'adressage et à la numérotation.
- Réunion d'accompagnement et de bilan avec les communes.



550 utilisateurs permanents se connectent à "arcOpole"



162 utilisateurs formés en 2018

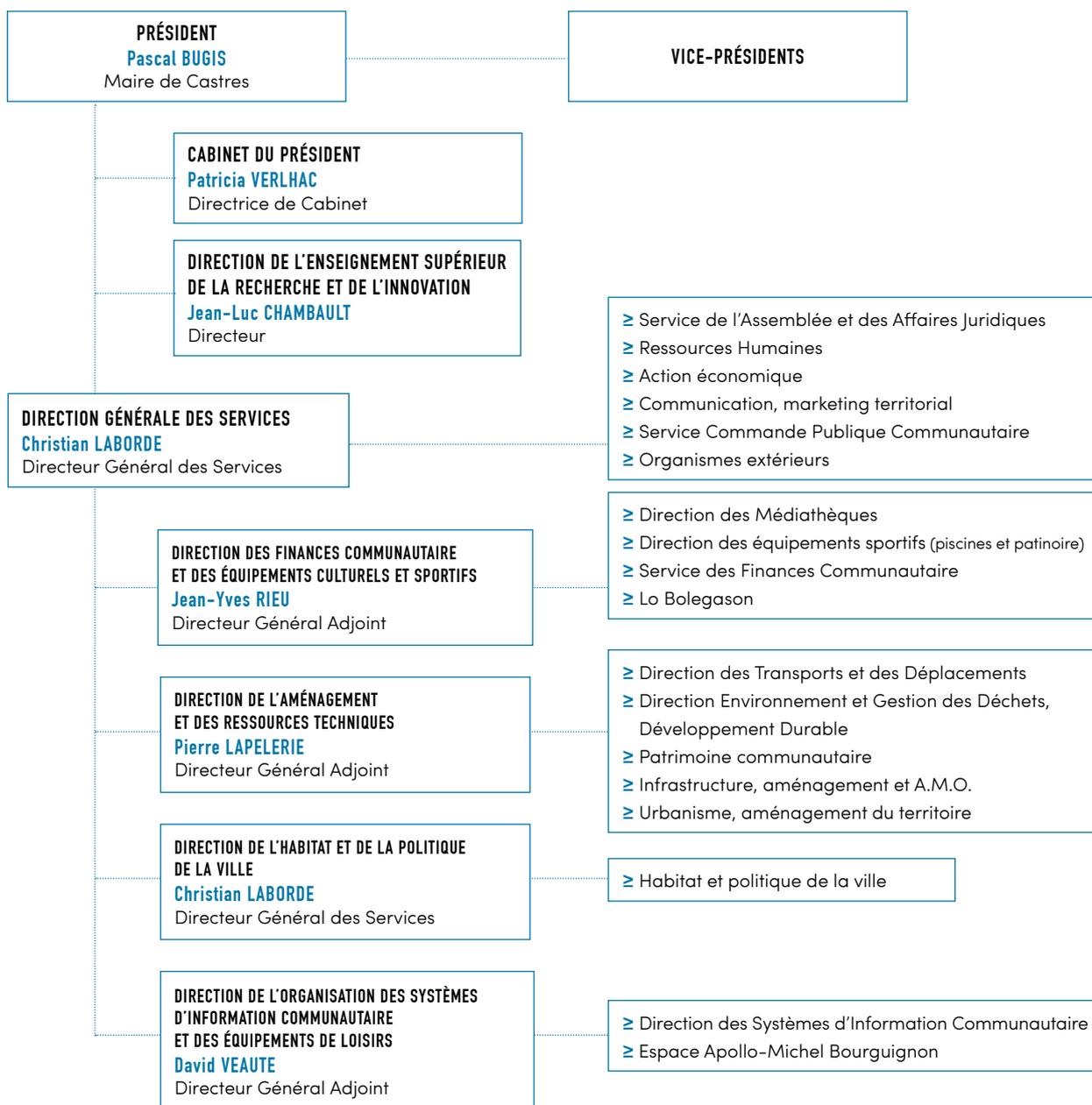


32 thématiques disponibles (Spac, espaces verts, foncier...)

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



LES EFFECTIFS

Afin de doter les services en effectifs et compétences nécessaires à un bon fonctionnement :

au 31 décembre 2018, les **262 agents permanents** (249 titulaires, 13 contractuels) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les 6 directions comme suit :

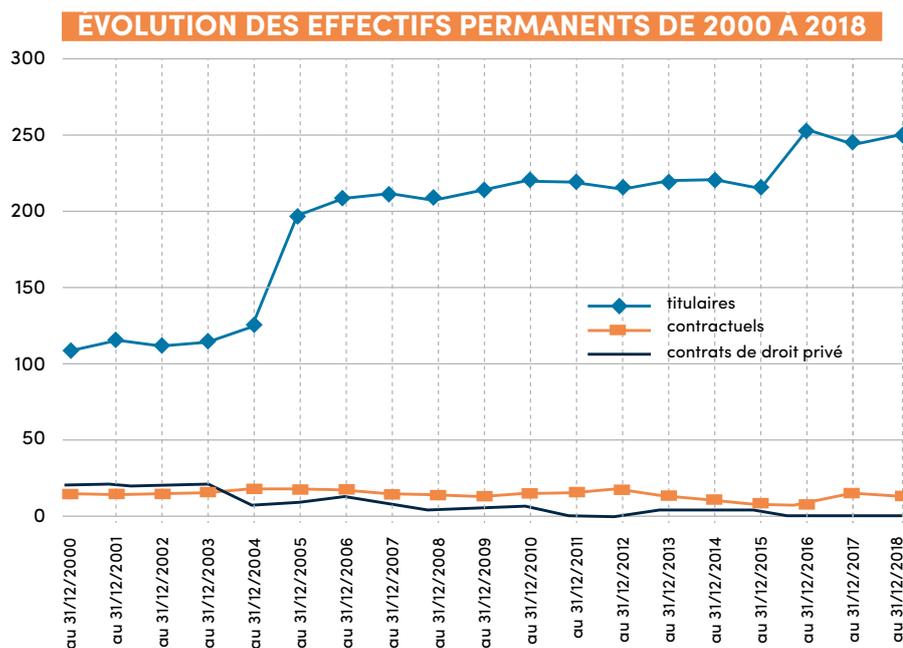
- Direction Générale des Services (21)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (2)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (82)

- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (121)

- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (13)

- Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (23)

S'ajoutent à ces effectifs, les agents contractuels non permanents, 90 au 31/12/2018, recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.



2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM

2016 : transfert des agents des médiathèques, du service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la Ville de Castres de 2 agents pour la création du service de Commande Publique Communautaire

2017 : transfert des agents du service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'Office du tourisme suite à la reprise de cette compétence.

Par rapport à 2017 l'effectif des agents permanents est en légère augmentation (+2 agents).

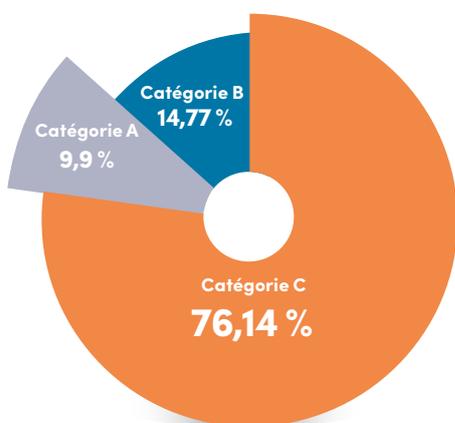
Le nombre de contractuels non permanents est en diminution (-4 agents).

Les agents de catégorie C, qui représentent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet, aux médiathèques.

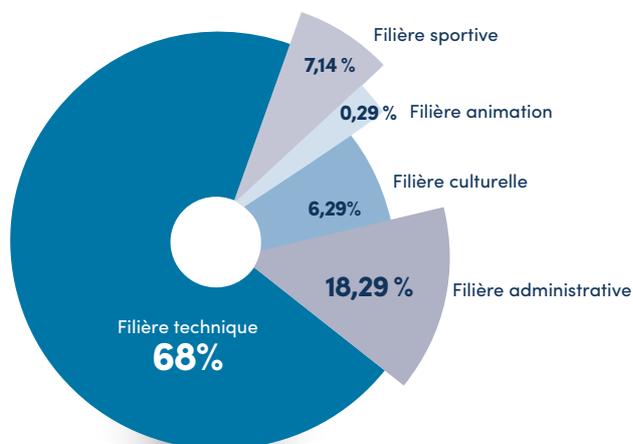
La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 44 ans.

RÉPARTITION PAR FILIÈRE

RÉPARTITION DES EFFECTIFS
SUR POSTES PERMANENTS PAR CATÉGORIE
TITULAIRES ET CONTRACTUELS



RÉPARTITION DES AGENTS
PAR FILIÈRE
TITULAIRES ET CONTRACTUELS



ÉVOLUTION DES ABSENCES POUR ARRÊT MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE

De 2017 à 2018 sur l'ensemble des services :

- le nombre de jours d'arrêt de travail pour arrêt maladie a diminué de 10,8 % (cette diminution est principalement due à la reprise du travail d'agents en congés longue maladie).
- le nombre de jours d'arrêt après accident du travail a augmenté de 7,1 % (même si le nombre d'agents accidentés a diminué), le nombre de jours d'arrêt suite à une maladie professionnelle a diminué de 41,9 %.

LA FORMATION

Le plan de formation 2017/2018 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit la mise en place des actions pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, pour notamment limiter l'absentéisme.

La priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement

obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personnes (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouristes du Travail...) ont été reconduites en 2018.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

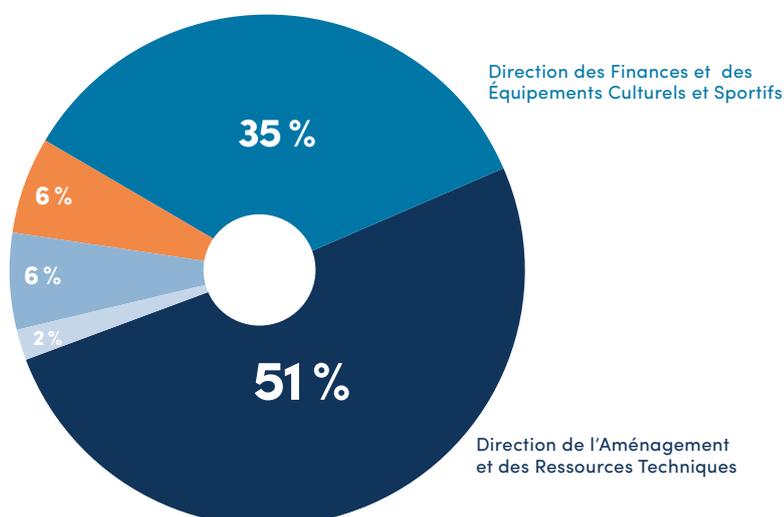
Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	22	0	144	219	6	21
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	4	0	13	3	1	7
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	9	0	29	48	2	4
Préparations concours/ examens	0	0	1	6	0	0
Formations d'intégration	0	0	1	1	0	2

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE

Direction Générale des Services

Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs

Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville



LES INSTANCES PARITAIRES

RÉUNIONS

- Le Comité Technique s'est réuni le 6 février 2018.
- Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 6 février 2018,
- La Commission Administrative Paritaire s'est réunie au Centre de Gestion du Tarn, pour émettre un avis sur le déroulement de carrière des agents de la Communauté d'agglomération, le 22 mars 2018 et le 14 juin 2018.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS

Après examen des besoins du service, de la manière de servir des agents, avis de la Commission Administrative Paritaire, sur décision de l'autorité territoriale :

- 24 agents de catégorie C (16 en filière technique, 5 en administrative, 2 en culturelle, 1 en sportive) ; 1 agent de catégorie B (filière technique) ; 2 agents de catégorie A (1 en filière technique, 1 en filière administrative) ont pu bénéficier d'un avancement de grade (au sein d'un même cadre d'emploi).

- 4 agents de catégorie C (en filière technique) et 2 agents de catégorie B (en filière administrative) ont pu bénéficier d'une mesure de promotion interne (changement de cadre d'emploi).

ACTIONS ENGAGÉES EN 2018

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Conformément à la réglementation en vigueur, après avis du Comité Technique du 5 décembre 2017 et délibération du Conseil communautaire du 19 mars 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est composé de :

- l'indemnité de fonction et d'expertise (I.F.S.E.), partie fixe qui constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire, liée au poste occupé par l'agent, aux fonctions exercées, à l'expérience professionnelle acquise,
- le complément indemnitaire (C.I.), partie variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir, a été versé à compter du mois d'avril 2018, à coût constant, aux agents pour lesquels les décrets afférents à leurs cadres d'emplois ont été publiés.

L'attribution du R.I.F.S.E.E.P. sera étendue à l'ensemble des agents après avis du Comité Technique et délibération du Conseil communautaire lorsque les décrets nécessaires pour une attribution à tous les cadres d'emplois auront été publiés.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

En application notamment de l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant les dates des élections professionnelles au 6 décembre 2018, le Conseil communautaire du 25 juin 2018 a adopté deux délibérations pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des des Conditions de Travail afin de maintenir la parité représentants du personnel (5 titulaires et 5 suppléants) / représentants de l'établissement public (5 titulaires et 5 suppléants) et fixant le mode de consultation en double avis (représentants du personnel/représentants de l'établissement public).

Le 6 décembre 2018 lors de l'élection des membres représentant le personnel, 3 sièges de titulaires et suppléants ont été attribués au syndicat Force Ouvrière et 2 sièges de titulaires et suppléants ont été attribués au syndicat Confédération Française Démocratique du Travail.

MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

En application de la loi de finances pour 2017 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, du Code général des impôts art 204A à 204N, le prélèvement de l'impôt à la source a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les agents et les élus de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

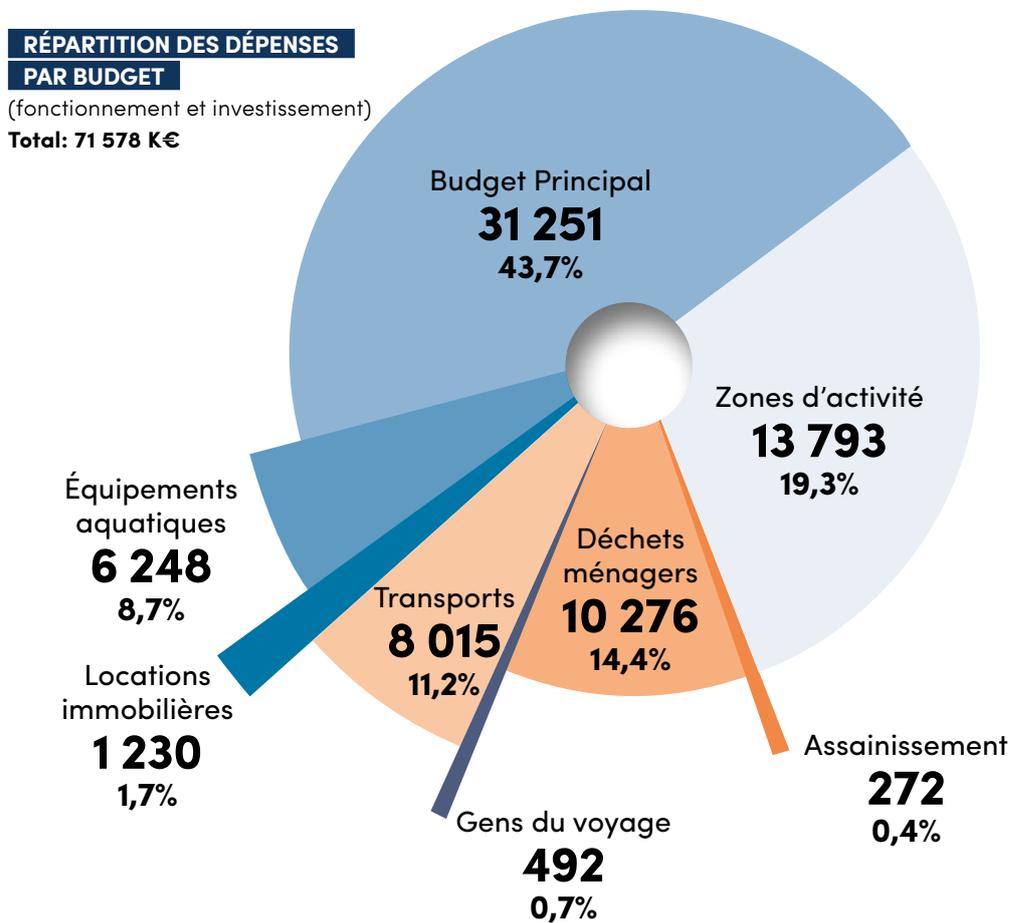
LES FINANCES

-
-
- : LE BUDGET PRINCIPAL
- : LE FONCTIONNEMENT
- : L'ÉQUIPEMENT
- : L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS
- : LES BUDGETS ANNEXES
- : LE BILAN CONSOLIDÉ
- : L'AUTOFINANCEMENT
- : L'ACTIVITÉ DU SERVICE
- : LE LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE



LES FINANCES

Afin d'offrir une lisibilité et un meilleur suivi de la gestion des compétences comme des grands équipements, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 13 budgets annexes, d'activités administratives ou industrielles et commerciales. Leurs dépenses totales consolidées s'élèvent à 71 578 millions d'euros en 2018 qui se répartissent par secteur d'activité de la manière suivante :



LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la Communauté est consacré à l'exercice des compétences et à la solidarité financière avec les communes et dont les plus importantes d'un point de vue financier sont : l'action économique, le soutien à l'enseignement

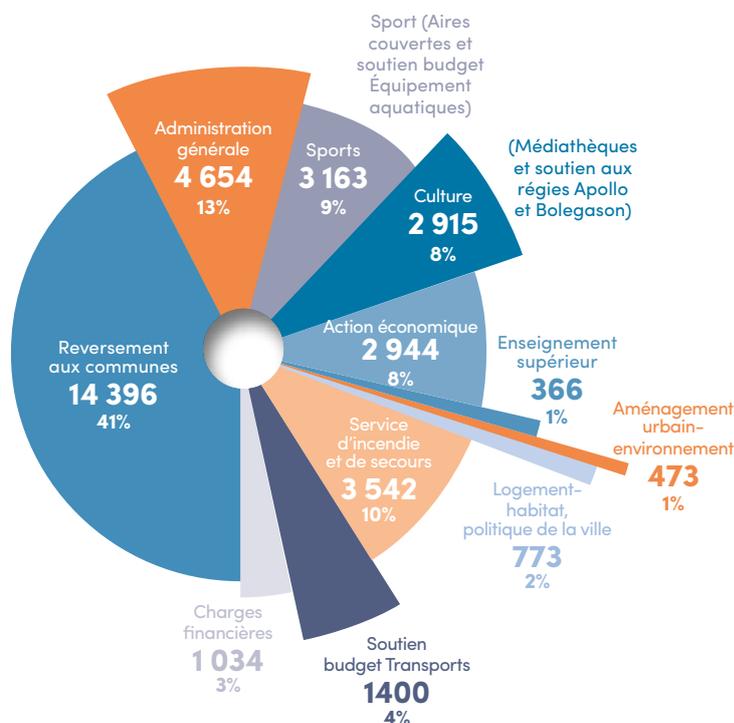
supérieur-recherche-innovation, la gestion des équipements sportifs et culturels, la participation au service d'incendie et de secours du Tarn et le développement des infrastructures de transport et de communication.

LE FONCTIONNEMENT

En 2018, la Communauté a consacré 40 % de ses dépenses de fonctionnement en versements aux communes et 60 % en charges propres. Hors charges financières, 20,2 M€ sont consacrés à l'exercice effectif des compétences ; ces charges sont en légère diminution (-1,47 %) par rapport à 2017. Les dépenses de fonctionnement peuvent se répartir par activité (Voir le graphique ci-contre), étant précisé que les dépenses de personnel et les charges générales sont regroupées dans le poste administration générale :

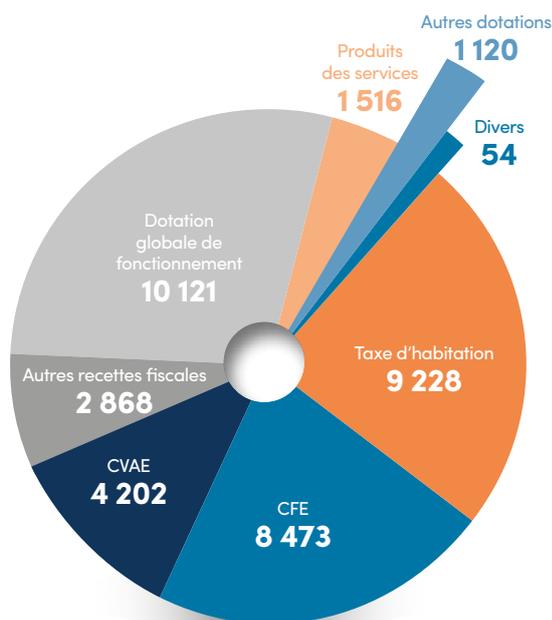
DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

35 660 milliers d'euros



RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

37 583 milliers d'euros



Pour financer ces dépenses, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent de la fiscalité :

- des ménages avec la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
 - des entreprises à travers la cotisation foncière économique (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER),
 - des dotations de l'État avec essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- En 2018, les ressources ont diminué de 1,2 % rapport à 2017 soit -0,448 M€ dans un contexte d'évolution défavorable des dotations et de la fiscalité :
- la dotation globale de fonctionnement a continué à diminuer avec -0,182 M€ soit -1,8%,
 - les recettes fiscales sont en légère hausse notamment du fait de l'augmentation du produit de la taxe d'habitation et de la CFE.

L'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement pour le seul budget principal se sont élevées à 6,4 millions d'euros. Les principales opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total 2018 de 4,8 M€, consacré pour l'essentiel à la réalisation du pôle d'échange multimodal de Castres, à l'aménagement et l'entretien des zones d'activité ainsi qu'au soutien des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (établissement publics, communes, entreprises et particuliers) grâce au versement de subventions d'équipement.

NB : l'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération s'apprécie par addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

6 398 milliers d'euros



Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette et les autres charges financières pour un total de plus de 7,5 M€ en 2018.

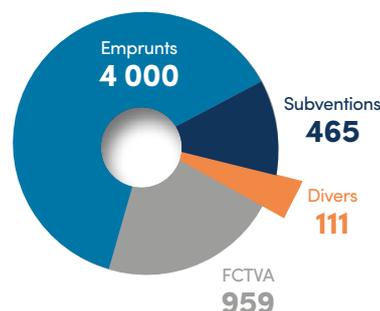
Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par État, la Région Occitanie dans le cadre du contrat régional unique et le Département du Tarn dans le cadre du contrat Atouts Tarn.

Financement de l'équipement En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions dont :	208	371	596	527	4	195	131	27	465
État	-	-	223	16	4	45	131	4	406
CRU et Atouts Tarn	-	371	370	474	-	-	-	-	-
Autres subventions	208	-	3	37	-	150	-	23	59
FCTVA	507	413	207	578	461	484	277	330	959
Emprunts	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000	4 000
Autres	170	267	123	130	99	97	121	279	111
Autofinancement	-	-	-	4 492	2 990	2 158	-	-	-
Total des recettes	1 508	1 052	926	5 727	4 254	4 634	3 629	2 636	5 536

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

5 536 milliers d'euros

Source: CA 2018

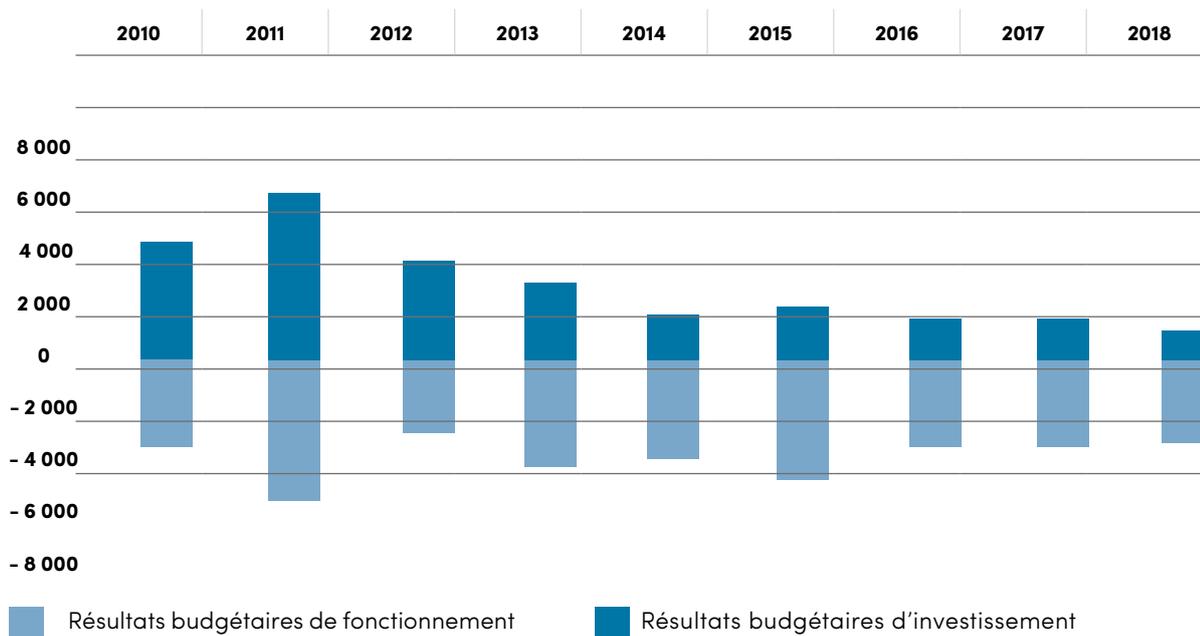


L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Sur la période 2010-2018, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué de la façon suivante :

Soldes budgétaires En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Section de fonctionnement	+4 457	+6 352	+3 676	+2 928	+1 630	+1 919	+1 442	+1 424	+ 987
Section d'investissement	-3 576	-5 608	-2 926	-4 195	-4 212	-4 783	-3 626	-3 578	-3 216

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS PAR SECTION



Le résultat de la section de fonctionnement 2018 s'élève à près de 1,0 M€ et celui de la section d'investissement à -3,2 M€.

1) Section de fonctionnement

Produits et charges de fonctionnement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176	37 599	37 729	38 031	37 583
Fiscalité	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318	24 260	24 216	24 627	24 771
Dotations	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220	12 752	11 797	11 484	11 241
Autres	620	747	726	1 167	637	587	1 716	1 919	1 571
Dépenses de fonctionnement	31 352	32 561	33 240	33 973	34 852	35 752	36 525	36 036	35 660
Personnel	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099	3 264	4 660	5 094	5 095
Subventions	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434	9 628	9 746	10 132	10 091
Charges de gestion	1 716	1 880	1 627	1 400	1 352	1 605	2 075	2 014	2 190
Atténuations de charges	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946	16 946	15 534	14 414	14 396
<i>dont attribution de compensation</i>	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111	14 111	12 783	12 167	12 167
<i>dont dotation solidarité communautaire</i>	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	1 781	1 781
Intérêts de la dette	1 229	1 267	1 209	1 170	1 153	1 150	1 058	1 012	966
Autres	654	847	2 339	2 619	2 868	3 242	3 452	3 369	2 923

Il convient de remarquer la baisse continue des dotations de l'État depuis 2011, notamment suite au prélèvement opéré sur la dotation globale de fonctionnement.

2) Section d'investissement

Section d'investissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes d'investissement	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476	3 629	2 636	5 536
Dotations et participations	885	1 052	926	1 234	565	776	529	636	1 536
Emprunts réalisés	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000	4 000
Dépenses d'investissement	5 643	4 557	4 262	6 884	4 904	4 599	4 904	4 601	7 532
Acquisitions, travaux et subventions	5 022	3 896	3 572	6 162	4 158	3 775	3 986	3 570	6 547
Capital de la dette	621	661	690	722	746	824	918	1 031	985

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 6,5 M€ de dépenses du budget principal, les 3,2 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

Dépenses d'équipement en milliers d'euros	2018
Budget principal	6 547
Équipements aquatiques	439
Déchets ménagers	944
Transports	1 434
Locations immobilières	36
ZAC	394
Divers	2
TOTAL	9 796

LES BUDGETS ANNEXES

ZONES D'ACTIVITÉ

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des zones d'activité du budget principal, 7 budgets annexes identifient les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Les principaux investissements ayant été effectués les années antérieures, les dépenses d'équipement réalisés en 2018 s'élèvent à 394 K€ dont 248 K€ consacrés à l'aménagement de la ZAC du Causse. Au 31 décembre 2018, la dette des budgets ZA s'élève à 7 338 K€ (+1 460 K€/ 2017).

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Ce budget, dont l'objet est la gestion locative de l'ensemble des immeubles de la Communauté sous forme de location simple, en hôtel tertiaire ou en pépinière a généré en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 515 K€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 250 K€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire (- 1067 K€).

Immobilier d'entreprises en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde d'exploitation	+129	+379	+364	+108	+45	+35	+12	+32	-12
Affectation à l'investissement	0	0	-233	0	-32	0	0	0	0
Résultat d'exploitation reporté après affectation	+129	+379	+131	+108	+13	+35	+12	+32	-12

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Locations immobilières (ex ICIC) s'élève à 2 775 K€ (-149 K€/2017).

TRANSPORTS LIBELLUS

Ce budget est consacré aux transports urbains Libellus et Mobi-Libellus et aux transports scolaires. Le financement de ce budget est assuré à la fois par le produit du versement transport (3 485 K€) et par une participation du budget principal de 1,4 M€.

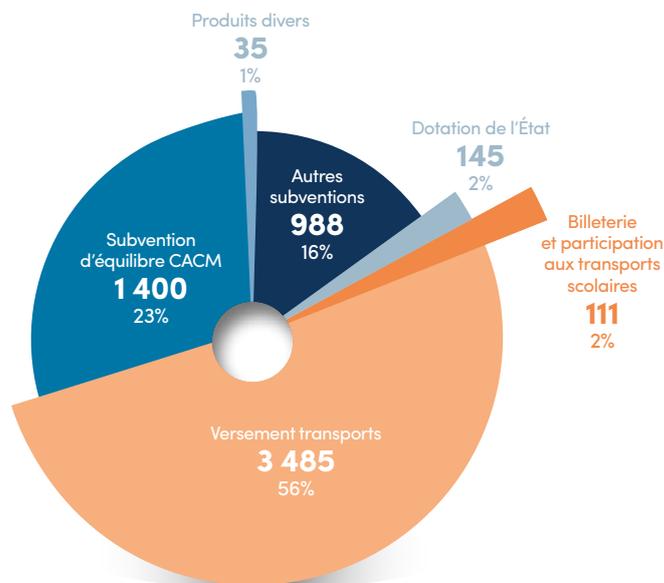
En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Versement transports	2 971	3 011	3 050	3 105	3 179	3 072	3 186	3 306	3 485
Participation du budget principal	182	445	1 139	1 139	1 745	2 090	2 090	2 000	1 400

En 2018, les principales dépenses d'équipement ont concerné l'acquisition de matériel de transports dont l'achat d'un bus électrique Businova de la société SAFRA, investissement qui bénéficie pour moitié de subventions au titre des fonds TEPCV.

Le résultat de fonctionnement en 2018 est excédentaire.

BUDGET TRANSPORTS

Répartition des recettes d'exploitation
6 164 milliers d'euros



Régie Libellus en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde d'exploitation	+1 256	+1 187	+773	+760	+556	+795	+756	+1 038	+695
Affectation à l'investissement	-127	-565	-59	0	0	-163	-173	0	-262
Résultat d'exploitation reporté	+ 1 129	+ 623	+714	+760	+556	+632	+583	+1 038	+433

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Transports s'élève à 593 K€ (-87 K€ / 2017).

ASSAINISSEMENT

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré située près de la ZAC du Causse.

Le résultat de fonctionnement en 2018 est excédentaire.

Assainissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement	+104	+ 143	+244	+224	+262	+368	+248	+341	+303
Affectation à l'investissement	-38	-16	-83	0	0	0	0	0	-0,4
Résultat de fonctionnement reporté	+66	+127	+161	+224	+262	+368	+248	+341	+ 302

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Assainissement s'élève à 81 K€ (-22 K€ / 2017).

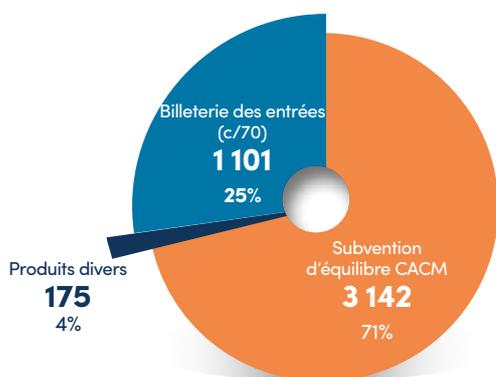
PISCINES ET PATINOIRE

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits de la piscine-patinoire de l'Archipel et des piscines de Mazamet et "Caneton" de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 242 K€.

BUDGET ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Répartition des recettes d'exploitation :

4 418 milliers d'euros



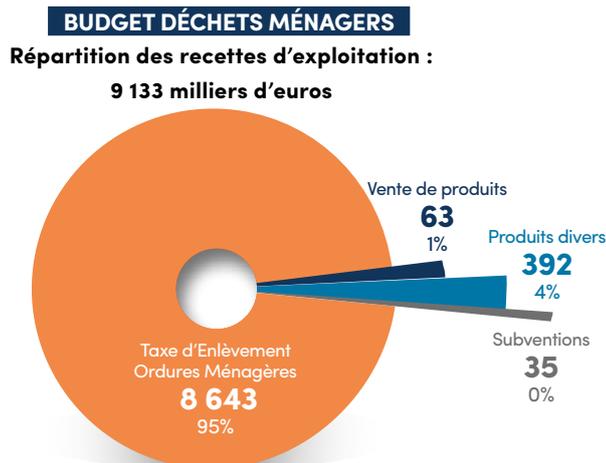
En 2018, les dépenses d'équipement avec 439 K€ sont en légère diminution par rapport à 2017 en raison de la fin de construction de la piscine de Mazamet.

Équipements aquatiques en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement	+ 256	+ 532	+715	+813	+1 213	+1 443	+1 547	+1 219	+ 452
Affectation à l'investissement	0	0	-305	0	0	-249	-593	- 1 219	-425
Résultat de fonctionnement reporté	+ 256	+ 532	+410	+813	+1 213	+1 194	+954	0	0

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Équipements aquatiques s'élève à 13 314 K€ (+ 988 K€ / 2017).

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service public administratif, qui identifie les charges et les produits de collecte et du traitement des ordures ménagères, est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux sont votés en fonction des 15 zones de collecte.



En 2018, le montant des dépenses d'investissement est de 944 K€. Le résultat de fonctionnement présente un excédent.

Déchets ménagers en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement	+848	+ 1 283	+1 494	+1 586	+1 001	+1 138	+1 302	+936	+916
Affectation à l'investissement	-215	-603	-798	-1 182	-270	-319	-344	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+633	+ 680	+696	+404	+731	+819	+958	+936	+916

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Déchets ménagers s'élève à 3 803 K€ (-286 K€ / 2017).

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Ce budget créé en 2017, suite au transfert de la compétence par la loi NOTRe à l'intercommunalité, est consacré à la gestion des aires d'Aussillon et de la Vivarié à Castres.

Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 260 K€.

Le résultat de fonctionnement en 2018 est excédentaire.

Aires d'accueil des gens du voyage en milliers d'euros	2017	2018
Résultat de fonctionnement	+353	+107
Affectation à l'investissement	-281	-42
Résultat de fonctionnement reporté	+72	+65

Au 31 décembre 2018, la dette du budget Aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 1 342 K€ (-133 K€ / 2017).

LE BILAN CONSOLIDÉ

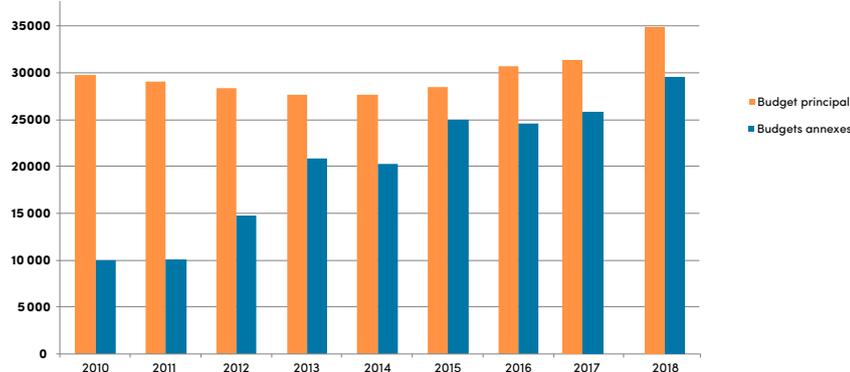
Le bilan de la Communauté intègre les valeurs comptables du district, des transferts des communes membres et du développement de ses propres compétences. L'augmentation de la valeur de l'actif provient des travaux sur les équipements communautaires (zones d'activité, équipements, voirie...) comme des subventions d'équipement versées à des tiers. Les diminution s'explique notamment par les cessions. Fin 2018, des écritures de régularisation importantes ont été effectuées :

Actif net au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
en millions d'euros	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2	177,4	174,7	177,4	177,5

Les mouvements au passif sont essentiellement dus à l'évolution de la dette déterminée en fonction des besoins de financement dans le cadre d'une gestion optimale de la trésorerie.

Dette au 31/12 en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588	28 464	30 646	31 615	34 631
Budgets annexes	9 757	10 123	18 776	24 840	24 322	25 448	24 135	26 728	29 246
Dette totale	39 464	39 169	47 132	52 474	51 910	53 912	54 781	58 343	63 877

Dette en capital au 31/12 en milliers d'euros

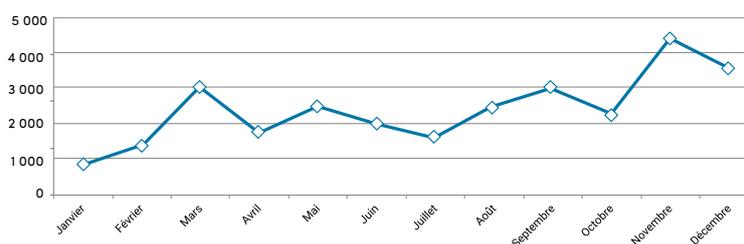


LA TRÉSORERIE

Depuis 2007, le niveau de trésorerie a sensiblement diminué nécessitant le recours à plusieurs lignes de trésorerie d'un montant total de 6 000 K€ en 2018 (montant maximum autorisé : 8 000 K€). Ces lignes ont été mobilisées durant 365 jours en 2018 pour un coût total de 38 K€ d'intérêts.

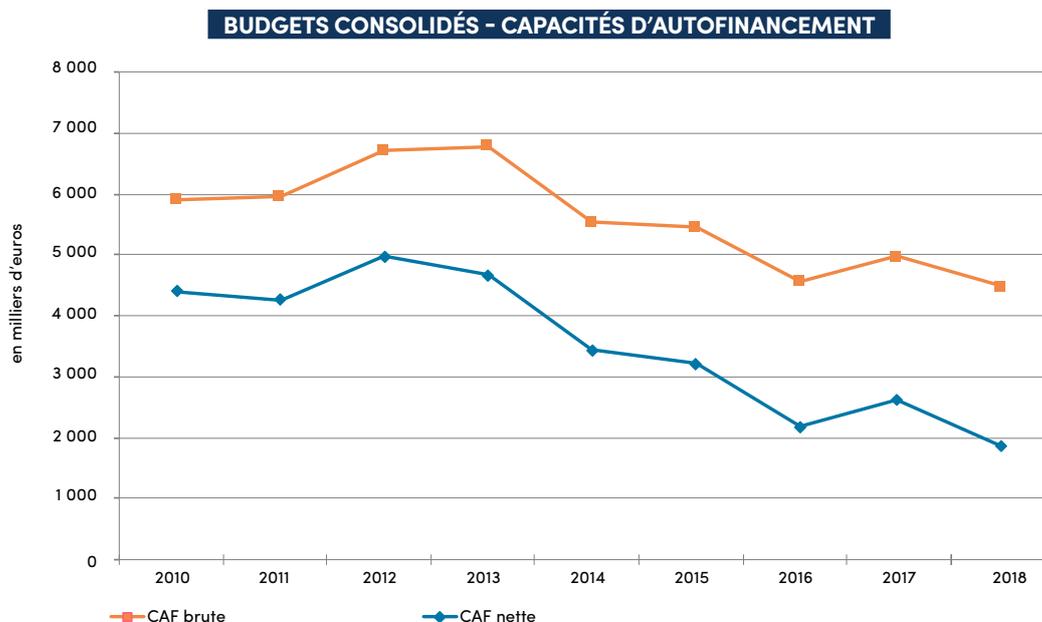
Trésorerie en milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compte 515 au 1/01	1 098	124	23	115	37	2	1 300	395	173	1 230
Compte au 31/12	124	23	115	37	2	1 300	395	173	1 230	4 666

2018 - ÉVOLUTION DU SOLDE MOYEN MENSUEL DE TRÉSORERIE



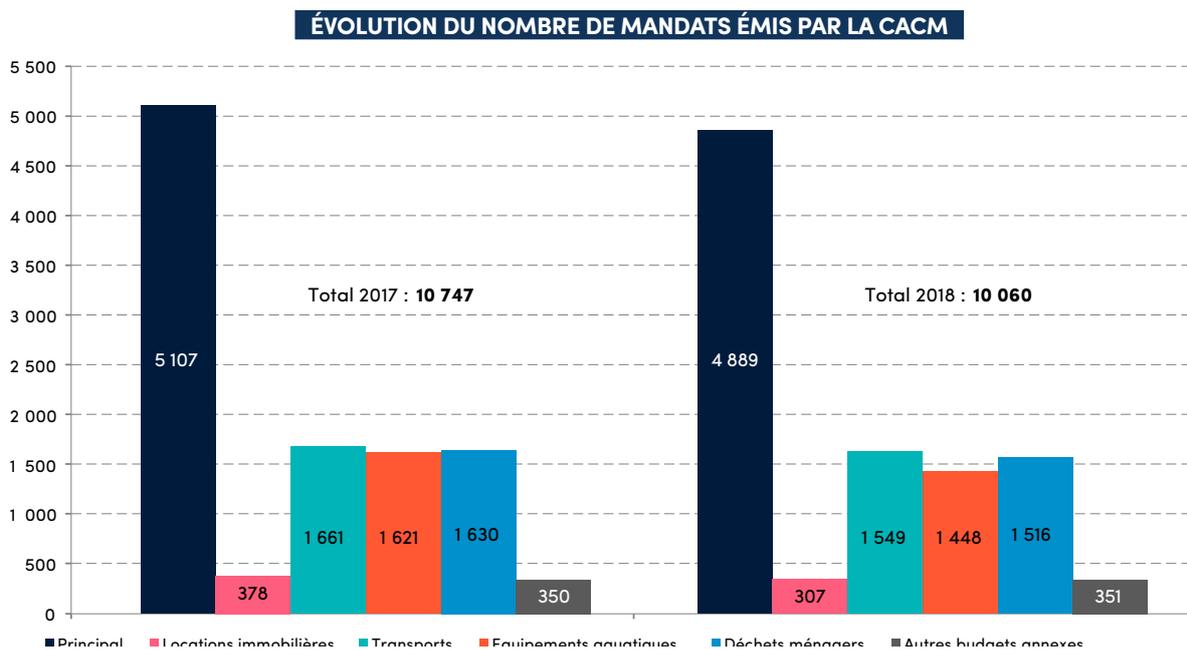
L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) consolidée est en baisse depuis 2013 essentiellement en raison des diminutions des dotations de l'Etat (cf. supra).



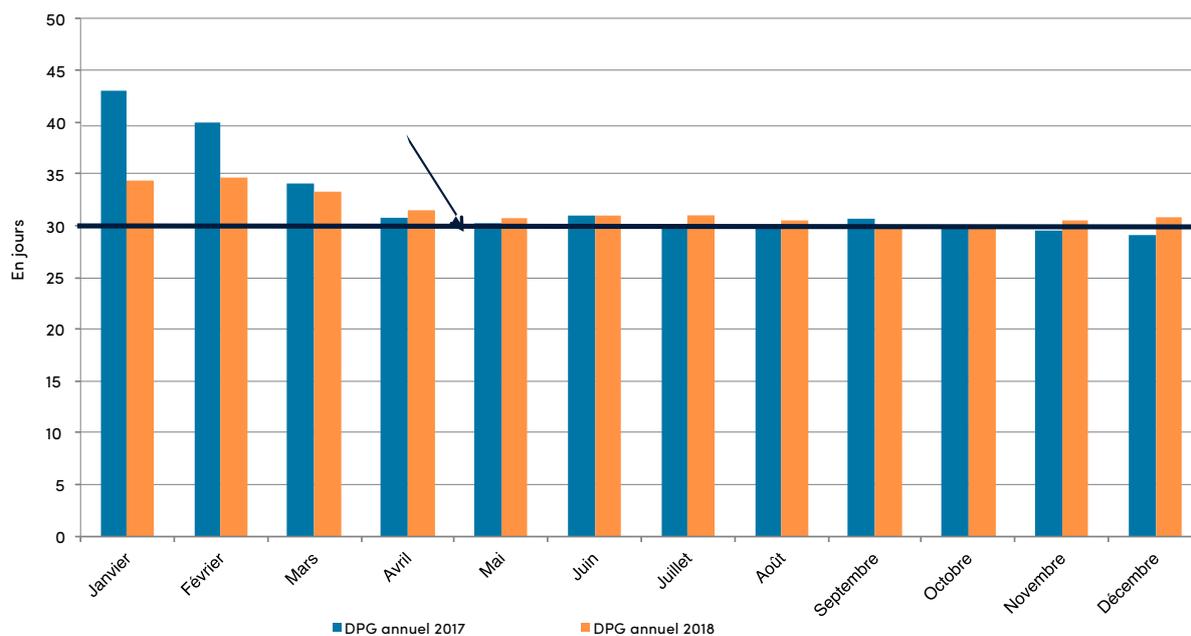
L'ACTIVITÉ DU SERVICE

Le nombre de mandats émis par la Communauté d'agglomération en 2018 (10 060) est en légère augmentation par rapport à 2017 (10 747).



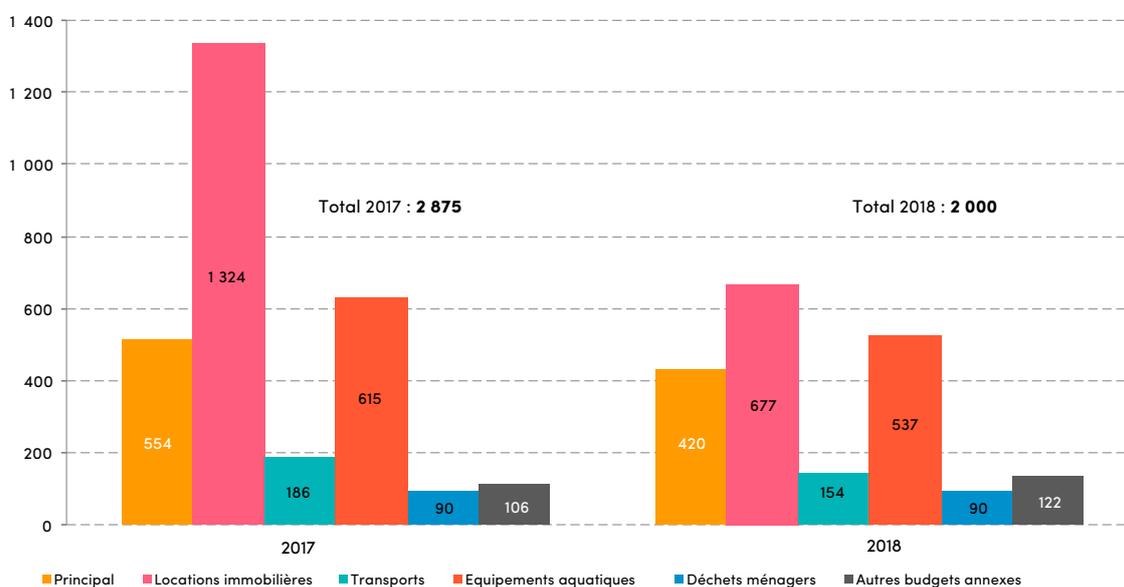
S'agissant des délais de paiement, ils sont en légère diminution en 2018, la durée moyenne de paiement est de 31,64 jours, contre 32,5 jours en 2017 (délai légal : 30 jours). Cela s'explique notamment par le changement de logiciel de gestion financière fin 2018 et la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable.

ÉVOLUTION DU DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT DES MANDATS



En ce qui concerne, le nombre de titres émis par la Communauté d'agglomération, ils sont également en nette diminution (2000 en 2018 et 2 875 en 2017) notamment du fait de la mise en place de rôle ORMC pour le recouvrement des loyers sur le budget annexe Locations immobilières.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS PAR LA CACM



LE LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• **Compte administratif :**

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• **Compte de gestion :**

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (receveur) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...). Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transports en commun, à la gestion des équipements sportifs et de loisirs, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• **Section d'investissement :**

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (détenu en propre ou mis à disposition par les Communes) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (travaux dans les zones d'activité...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• **Opérations réelles (dépenses/recettes) - Opérations d'ordre (dépenses/recettes) :**

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• **Épargne brute :**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• **Épargne nette :**

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• **Encours de dette ou capital restant dû :**

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1er janvier, diminué des remboursements d'emprunts et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• **Lignes de trésorerie :**

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

LES RÉUNIONS TENUES EN 2018

Bureau	22 janvier 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	26 janvier 2018
Conseil d'administration EPF du Tarn	26 janvier 2018
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	29 janvier 2018
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	29 janvier 2018
Commission des Finances	29 janvier 2018
Réunion « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	29 janvier 2018
Conseil	5 février 2018
Groupe de travail « Médiathèques »	15 février 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	23 février 2018
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	5 mars 2018
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	5 mars 2018
Bureau	5 mars 2018
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	12 mars 2018
Commission des Finances	12 mars 2018
Conseil	19 mars 2018
Commission des Finances	26 mars 2018
Bureau	26 mars 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	9 avril 2018
Conseil	9 avril 2018
Groupe de travail « Médiathèques »	3 mai 2018
Bureau	28 mai 2018
Conseil d'administration EPF du Tarn	29 mai 2018
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	11 juin 2018
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	11 juin 2018
Bureau	11 juin 2018
Conseil d'administration EPF du Tarn	11 juin 2018
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	18 juin 2018
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	18 juin 2018

Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	18 juin 2018
Commission des Finances	18 juin 2018
Commission consultative des services publics locaux	25 juin 2018
Comité de direction de l'Office de tourisme de Castres-Mazamet	25 juin 2018
Conseil	25 juin 2018
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	10 septembre 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	10 septembre 2018
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	10 septembre 2018
Bureau	10 septembre 2018
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	17 septembre 2018
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	17 septembre 2018
Commission des Finances	17 septembre 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	24 septembre 2018
Conseil	24 septembre 2018
Bureau	5 novembre 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	12 novembre 2018
Conseil d'administration EPF du Tarn	21 novembre 2018
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	26 novembre 2018
Commission « Infrastructures de communication - Transports »	26 novembre 2018
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	26 novembre 2018
Bureau	26 novembre 2018
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	3 décembre 2018
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	3 décembre 2018
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	3 décembre 2018
Commission des Finances	3 décembre 2018
Conseil	10 décembre 2018
Comité de Direction Office de Tourisme	12 décembre 2018
Conseil d'administration EPF du Tarn	12 décembre 2018

LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

ACI : Ateliers Chantiers d'Insertion	IUT : Institut Universitaire de Technologie
ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové	LAT : Ligne d'Aménagement du Territoire
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	NOTRe : loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	OSP : Obligation de Service Public
CAF : Capacité d'Autofinancement	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PCET : Plan Climat Energie Territorial
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	PDU : Plan de Déplacement Urbain
CGI : Commissariat Général à l'Investissement	PEB : Plan d'Exposition au Bruit
CIL : Conférence Intercommunale du Logement	PEM : Pôle d'Echanges Multimodal
CLETC : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges	PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn	PME : Petites et Moyennes Entreprises
CPER : Contrat de Plan Etat-Région	PPA : Personne Publique Associée
CRU : Contrat Régional Unique	PPRT : Plan de Protection des Risques Technologiques
CTO : Contrat Territorial Occitanie	PRA : Plan de Reprise d'Activité
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	QPV : Quartiers Politique de la Ville
DASEN : Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale	RP : Recensement de la Population
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	RSPI : Réseau Santé Précarité Insertion
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DGP : Délai Global de Paiement	SCPC : Service de la Commande Publique Communautaire
DOO : Document d'orientations d'objectifs	SEO : Search Engine Optimization
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	SIG : Système d'Information Géographique
DUP : Déclaration d'Utilité Publique	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
EPF : Etablissement Public Foncier	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
ERP : Etablissements recevant du public	TASCOM : Taxe sur les surfaces Commerciales
ERN : Ecole Régionale du Numérique	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
ICIC : Immobilier à Caractère Industriel et Commercial	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	UC : Unités de Consommation
IGN : Institut Géographique National	ZA : Zone d'Activité
INU : Institut National Universitaire	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé	ZAE : Zone d'Activité Économique

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00 – Fax : 05 63 73 50 02
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr



www.castres-mazamet.fr